



Millau
VILLE DE

www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 18h30

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL**

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JL. JALLAGEAS, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, C. JOUVE, M. MANANET, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, C. MEDEIROS, F. COINTOT, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, D. DIAZ, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, K. HAUMAITRE, B. SOLIER.

Étaient excusés : T. PEREZ LAFONT (POUVOIR A MADAME LA MAIRE), D. DAURES (POUVOIR A M. MANANET), P. RAMONDENC

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame la Maire

« Bonsoir à toutes et à tous. A nouveau réuni en format à moitié distanciel, à moitié présentiel. J'ouvre cette séance du Conseil municipal et je demande à notre Directeur Général des Services de bien vouloir faire l'appel. »

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.

Madame la Maire

« Merci, Monsieur le Directeur Général. Nous allons procéder à l'élection de notre secrétaire de séance. Je propose Valentin ARTAL. »

Monsieur ARTAL

« Je l'accepte. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur ARTAL. »

Points d'information

Madame la Maire

« Avant de passer à l'ordre du jour qui vous a été envoyé, faire juste un petit point d'information par rapport à la situation sanitaire. Vous l'avez lu probablement aujourd'hui dans la presse, nous avons hier soir décidé avec Madame la Préfète de communiquer sur la situation particulièrement dégradée sur la commune de Millau et sur la Communauté de Communes par rapport au taux d'incidence, nous avons dépassé les quatre cents pour dix mille de taux d'incidence, alors que le département est vraiment en dessous de ces moyennes-là. Du coup, il nous a semblé important à la fois de pouvoir informer la population de manière à ce que chacune et chacun puissent redoubler de vigilance par rapport au respect des règles sanitaires, *a priori* c'est particulièrement le variant anglais qui prolifère sur Millau. On sait aussi qu'il est plus contagieux que le virus classique, évidemment port du masque à l'intérieur, à l'extérieur, lavage de mains, le gel et puis éviter vraiment tous les contacts sans les gestes barrières pour garantir une meilleure sécurité à chacune et à chacun.

On a aussi quelques *clusters*, notamment à la cuisine centrale, ce qui n'est pas évident à gérer parce qu'évidemment ce service public là, celui de la cantine pour nos enfants et puis en particulier peut-être la livraison de repas à domicile pour nos aînés, c'est un service public dont on ne peut pas se passer, donc il faut absolument trouver des plans B.

Nous avons cinq agents qui sont positifs au COVID dans nos effectifs de cuisine centrale et un certain nombre aussi qui sont cas contacts.

Là nous sommes en train de mettre en place une solution de transition pour arriver à maintenir le service avec l'aide de la Légion notamment. Je tiens à dire aussi que les restaurateurs se sont portés volontaires pour nous aider, je les en remercie.

Je tiens à saluer également vraiment le sens du service public de nos agents, chaque fois qu'on a besoin d'eux, chaque fois qu'on les mobilise pour remplacer des collègues absents ou même malades, il y a toujours du monde, encore une fois un grand merci à eux parce que c'est grâce à cette bonne volonté que tout peut continuer à fonctionner.

Le premier acte pour pouvoir agir face à ces mauvais chiffres, c'était l'information, je l'ai dit.

Seconde chose, dès lundi nous allons augmenter de manière importante le nombre de vaccination dans notre centre de vaccination et là on peut se réjouir d'avoir prévu ce centre de vaccination au parc de *la Victoire* dans des locaux qui peuvent accueillir facilement plus de vaccinations. Là-aussi je tiens à remercier tous les acteurs qui interviennent, nos agents, mais également tous les soignants de l'hôpital et de la médecine de ville.

Troisième axe important, là c'est sur les aspects dépistages, nous allons dès la semaine prochaine mettre en place des centres de dépistages massifs et probablement sur le marché. Les modalités sont encore à définir, mais en lien bien sûr avec le *laboratoire LXBIO* qui intervient, sous l'égide des services préfectoraux et de l'ARS pour pouvoir dépister un maximum de personnes et ainsi tenter d'enrayer la propagation du virus.

Voilà ce que je pouvais dire ce soir sur la situation sanitaire en préambule.

Monsieur SAINT-PIERRE, vous souhaitez intervenir. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Merci, pour ce point d'information, je pense qu'il était important effectivement que nous puissions débiter le Conseil par cette situation.

Juste deux petits éléments :

- Est-ce que, parce que la population commence à s'inquiéter, ce qui est tout à fait légitime et je dirais humain, est-ce qu'il y a un dispositif de communication qui va être mis en place de façon régulière à l'attention de la population ? Premier point, communication parfaitement légitime et nous vous soutiendrons là-dessus ;
- Et le deuxième point, c'est est-ce que nous devons nous attendre à des circonstances suivant l'évolution, on va dire, peut-être plus drastiques sur le territoire de la Collectivité ou non ? Si tant est que nous puissions avoir la réponse bien évidemment. »

Madame la Maire

« C'est ça. Nous ne sommes pas en responsabilité sur ces questions-là. A ce stade les services de la Préfecture n'indiquent pas qu'il pourrait y avoir un couvre-feu le *week-end*, c'est ce genre de choses j'imagine que vous imaginez. A ce stade, non, on est vraiment sur ces trois axes-là, c'est-à-dire :

- Premier, information et appel à la vigilance de chacune et de chacun ;
- Deuxième, vaccination massive, plus importante en tout cas ;
- Troisième, dépistage massif.

Là on est vraiment sur des actions de préventions et je n'espère jamais aller vers du reconfinement.

Sur l'information à la population, oui, comme nous l'avons fait là, on tiendra bien entendu les habitants informés de la situation sanitaire.

S'il y a d'autres questions ? Non.

Je propose de passer la parole à Madame COMPAN pour le point d'actualité de Centre d'Action Sociale. »

Madame COMPAN rapporte la délibération n° 01 :

01. "Actualité du Centre Communal d'Action Sociale"

« Bonsoir à tout le monde. Le Centre Communal d'Action Sociale fait parti d'un établissement public et est amené à délibérer et à prendre acte des décisions déléguées à la présidente ou à la vice-présidente.

Le CCAS est basé sur un modèle similaire à la ville de Millau. De façon à être plus réactive au sein des affaires du CCAS une commission permanente a été mise en place. Elle se réunit une fois par mois et rend compte de son travail à l'ensemble de son Conseil d'Administration. Cette commission est composée de huit administrateurs :

- Quatre élus ;
- Quatre représentants d'associations.

Ça première mission consiste à accorder des aides facultatives spécifiques au CCAS de Millau. Les dossiers sont présentés de façon anonyme par un travailleur social. Cette commission a pour fonction également de vérifier l'adéquation entre les aides apportées et les besoins du public.

A ce titre, elle :

- Recueille les propositions qui lui sont faites ;
- Étudie les rapports, analyse et propose les évolutions et améliorations qui seront soumises le cas échéant aux décisions du Conseil d'Administration ;
- De même, elle est amenée à réfléchir sur les services et les actions menées par le CCAS dans le champ des interventions sociales.

A titre d'exemple, depuis sa création la commission a eu l'occasion d'échanger et de proposer des évolutions sur les sujets suivants :

- Lors du premier confinement, un certain nombre de jeunes collégiens se sont retrouvés sans aucun moyen de communication avec leurs professeurs, sauf évidemment des téléphones portables, il est difficile de travailler avec des portables. Suite à cela nous avons reçu des dons d'ordinateurs que nous avons redistribués aux familles qui ont été ciblées. Cette belle action a permis à un certain nombre de jeunes de pouvoir étudier sereinement ;
- Il y a également les logements temporaires d'urgence gérés évidemment par le CCAS ;
- La distribution de cent téléphones portables à des Millavois ayant un projet d'insertion. Nous avons essentiellement ciblé la jeunesse. Un bel exemple nous a été émis. Grace à la mission locale un jeune a pu trouver un emploi ;
- Également des aides à obtention du permis de conduire, ces aides sont essentiellement ciblées pour la jeunesse ;
- La participation du CCAS à l'opération panier solidaire menée par le *Jardin du Chayran* ;
- Le travail réalisé au sein de la commission d'accès au logement ;
- Le paiement des factures d'eau, d'électricité afin de pallier aux difficultés de la mise en œuvre des fonds de solidarité pour le logement ;
- Les besoins non couverts dans le domaine de l'aide à domicile, notamment pour l'entretien des logements.

Des personnes expertes sont parfois invitées pour présenter des sujets et échanger dans notre commission permanente. Le travail réalisé dans ce cadre est très riche et permet d'approfondir certaines problématiques et contribuer à ce que des Millavois et des Millavoises puissent disposer sur le territoire des solutions adaptées aux difficultés sociales rencontrées dans leur quotidien.

Je vous remercie. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame COMPAN. Vous avez des questions sur le CCAS ? Non. Je salue l'arrivée de Monsieur JALLAGEAS en présentiel et de Madame TUFFERY en distancier. »

Arrivée de Monsieur Fabrice COINTOT à 18 h 35

Madame la Maire

« Je vous propose de valider le compte-rendu du dernier Conseil municipal du 28 janvier, ce n'est pas le dernier. J'imagine que vous l'avez tous reçu. Je ne sais pas s'il y avait des remarques ? Non, il n'y en a pas. Je mets ce compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. Madame OKOME OSSOUKA LATORRE est également avec nous. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

« Je vous propose de passer aux décisions de Madame la Maire. De ne pas vous en faire lecture. Mais néanmoins il y a plusieurs points sur des spectacles du Théâtre de la Maison du Peuple, peut-être c'est l'occasion aussi de monter l'action que nous menons au quotidien par rapport aux compagnies et aux spectacles vivants et je vais demander à Nicolas WOHREL de bien vouloir en dire un mot, puisque nous avons les décisions 22, 23, 25 et 31 qui concernent des déprogrammations, des reports et un accompagnement particulier pour ces compagnies. Je vous laisse la parole, Monsieur WOHREL. »

Monsieur WOHREL

« Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Donc c'était pour vous donner quelques éléments chiffrés :

- Trente-quatre mille euros se sont les paiements d'indemnités aux compagnies pour soutenir lorsque les spectacles ne peuvent pas avoir lieu et lorsqu'il n'y a pas possibilité de reporter les spectacles, c'est le cas pour ces spectacles et quatre mille euros d'engagés en indemnités. Il reste encore quelques dossiers en attente, qui n'ont pas été traité et qui le seront d'ici la fin de la saison ;
- Il y a également eu des paiements d'intermittents, il s'agit d'engagements qui avaient été fixés en amont pour la période de confinement ça représente la somme de (*inaudible*) euros ;
- Ensuite il y a eu des crédits affectés à des projets qui n'étaient pas prévus initialement, il s'agit de la part de spectacle qui ont été réorientés vers les établissements scolaires notamment pour les mois de mars et avril, puisque jusque-là on fonctionnait en fait sur une hypothétique réouverture et les annulations se faisaient au fur et à mesure. Depuis le mois de mars et avril, nous avons décidé de réorienter une partie de la programmation à destination des établissements scolaires, ça représente une somme de vingt-deux mille euros pour trois projets, onze séances, huit cent cinquante élèves concernés aussi bien en maternelle qu'en primaire, mais également en quatrièmes et troisièmes du collège et l'option théâtre du lycée ;
- Cent vingt jours de résidences artistiques accueillis au théâtre c'est plus du double qui se fait actuellement, ça représente une dépense de quatre mille cinq cent euros pour (*inaudible*) voilà donc les chiffres d'une manière globale.

Préciser peut-être en conclusion que cela nécessite une grande adaptabilité, ça se fait dans un contexte qui nécessite une proximité importante avec les équipes artistiques, mais aussi avec les établissements scolaires et ça demande une forte réactivité. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces décisions ou les autres ? Oui, Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Bonsoir tout le monde. J'ai vu la 32, je voudrais avoir quelques explications, puisque l'association *Récup en stock* avait signé une convention avec nous et avec les *Éclaireurs de France* et avait récupéré la mission de *Ève* notamment *Rénover les vélos*. Je m'aperçois que *Récup en stock* n'existera plus et ce sont les *Éclaireurs et Éclaireuses de France* qui vont avoir cette mission-là.

Qu'est-ce qu'est devenu *Récup en stock*, ils disparaissent comme association, parce qu'ils ont été virulents pour avoir un local, ça a été compliqué avec nous, on leur avait trouvé ça enfin et là maintenant ils s'en vont au bout d'un an. »

Madame la Maire

« On a fait un énorme travail de recensement de tous les locaux qui appartiennent à la Mairie, qui sont mis à disposition de différentes structures et c'est dans le cadre de ce travail-là, qui a été mené notamment par Corine MORA que je vais laisser répondre, qu'il y a eu un certain nombre d'ajustements, qu'on voit aujourd'hui et qu'on verra au fil des Conseils. Madame MORA, je vous laisse la parole. »

Madame MORA

« Effectivement, le monsieur qui était président de *Récup en stock* n'a pas souhaité continuer son association et par contre interviendra à titre ponctuel au niveau des *Éclaireurs de France* pour les aider à éventuellement remonter les vélos etc. »

Madame la Maire

« Il reste partenaire, mais la convention est portée par les *Éclaireurs*. »

Monsieur NAYRAC

« Merci du renseignement. »

Madame la Maire

« Je vous en prie. Y a-t-il d'autres questions ? Non, je n'en vois pas. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Nous pouvons passer au rapport numéro 3. Il s'agit de l'information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption. La parole est toujours à Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 03 :

03. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Bonsoir à toutes et à tous. Le bilan des acquisitions et ventes 2020. Les collectivités doivent débattre au moins une fois par an du bilan de la politique foncière menée. A ce titre un bilan doit être...

Coupure de micro

Madame la Maire

« Non, peut-être pas, sauf si vous le demandez expressément, mais a priori plutôt pas. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Non, il n'y en a pas. Nous ne votons pas. Je remercie Madame MORA. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire

« Nous pouvons passer au rapport numéro 4 : Bilan des acquisitions et cessions foncières 2020, cette fois. »

Monsieur NAYRAC

« Attendez ! »

Madame la Maire

« Oui, Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Je reviens sur quelque chose ? Madame MORA a fait le bilan des DIA avec la numéro 3 ou c'est moi qui confond là ? C'était la délibération n°3 le bilan des DIA ? »

Madame la Maire

« Oui. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, j'ai une question à poser. Qui est très importante. J'ai pu voir, si on regarde la cinquième ligne en partant de la fin ? Un bâtiment commercial qui a été vendu au prix de cinq cent dix mille euros. Est-ce qu'on peut avoir des explications sur cette vente ? Et qu'est-ce que c'est ? »

Madame la Maire

« Donc on est sur le 11, rue du *Champ du Prieur*, c'est ça ? Bâtiment commercial et habitation, en partant de la fin ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Madame la Maire

« Il s'agit de l'ancien *Lidl* ! »

Monsieur NAYRAC

« Oui. Madame la Maire, on avait prévu d'ouvrir la rue *Condatomag*, qui donnait sur l'arrière de cette propriété-là, qui permettait une traversée, c'est-à-dire que la rue *Condatomag* n'était plus une impasse, mais devenait une rue transversale entre la rue du *Rajol* et la rue du *Champ du Prieur*. Pour ça on avait acheté un bâtiment qui se trouvait au fond de la rue *Condatomag* qui permettait cette percée. Nous avons prévu avec le propriétaire de ce bâtiment-là de pouvoir lui acheter une parcelle qui permettait de finir cette percée. Est-ce qu'il a été vu ? Est-ce que Madame MORA ou le service Foncier ont prévu avec le nouvel acquéreur l'achat de cette parcelle permettant l'ouverture de la rue *Condatomag* ? »

Madame la Maire

« Madame MORA ? »

Madame MORA

« Non, nous ne prévoyons pas l'ouverture de cette rue *Condatomag*, je crois que nous n'en voyons pas trop l'intérêt compte tenu que la rue *Raymond Delpuech* fait le lien entre la rue du *Rajol* et la rue du *Champ du Prieur* et on ne voit pas trop l'intérêt de la même chose quelques mètres plus bas. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Dans le complément de ce qu'a dit Alain NAYRAC, je ne partage pas l'avis de Madame MORA. Je pense que dans un quartier chaque fois que nous avons la possibilité de travailler sur les circulations et sur la fluidité des accès d'un quartier, il faut en profiter. C'était l'objectif des acquisitions que nous avons faites dans ce secteur avec la perspective d'avoir un maillage de voiries qui puissent irriguer un quartier et un secteur. Je trouve un peu dommage que si des accords n'ont pas été passés avec le propriétaire que nous nous privions de cette possibilité-là dans ce quartier. »

Madame la Maire

« Très bien. D'autres observations ? Non. Nous passons maintenant à la délibération numéro 4 et qui concerne cette fois le bilan des acquisitions et cessions foncières 2020. Toujours Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 04 :

04. "Bilan des acquisitions et cessions foncières 2020"

« Je voulais vous parler maintenant des informations du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption. »

Madame la Maire

« Non, ça s'est fait. »

Madame MORA

« Excusez-moi, je me suis un petit peu trompé. »

Madame la Maire

« Le rapport numéro 4 c'est le bilan des acquisitions et cessions foncières. »

Madame MORA

« Je vous ai fait tout à l'heure le bilan des acquisitions et cessions foncières 2020. »

Madame la Maire

« Non, là on en est au rapport numéro 4, Madame MORA. »

Madame MORA

« Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de deux mille habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune. Ce bilan fait apparaître les acquisitions et cessions dont les actes ont été signés chez les notaires en 2020.

Le bilan des acquisitions et cessions foncières pour 2020, il y a eu six ventes pour un montant total de recettes de deux cent deux mille cent soixante et onze euros comprenant :

- Un immeuble, rue du *Rajol*, à Monsieur Bibes et Madame Pouget ;
- Une parcelle de terrain à bâtir, 45 avenue *Martel*, à la SCI Alco ;
- Une parcelle de terre, à *La Coste*, à Monsieur Collet et Madame Froment ;
- Une parcelle de terre, esplanade *Mitterrand*, à Aveyron Habitat ;
- Une parcelle de terre, rue *Sédar Senghor*, à Madame Cadaux ;
- Une Centrale hydro électrique, rue de la Prise d'Eau, à la société *Forces motrices de Farebout*.

Aussi, après avis favorable de la Commission qualité de vie du 2 mars 2021, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville pour l'année 2020, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce rapport ? Non. Je vais juste en faire une petite alors sur la parcelle 45, avenue *Martel SCI Alco*. Monsieur NAYRAC, sachez qu'elle fait l'objet d'un recourt contentieux car cette parcelle a été vendue sans avoir été déclassée, pour la parfaite information du Conseil, nous faisons l'objet d'un recours sur cette vente.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Rapport numéro 5, toujours Madame MORA et là ça concerne la cession de lots de copropriété. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 05 :

05. "Cession de lots de copropriété dans des immeubles cadastrés Section ° 470 – 463 – 392 – 62 - 31, 33, 35 Rue Capelle"

« Depuis les années 80, la ville de Millau a mené plusieurs OPAH successives qui ont permis de réhabiliter de nombreux logements et ont contribué au maintien d'un parc de logements à loyers modérés dans le centre-ville. Par la suite, il a été engagé de nombreuses actions en faveur de la réhabilitation du parc de logements.

Malgré les actions entreprises, les logiques de dégradation et de paupérisation du parc de logements privés n'ont pas pu être enrayerées. L'état général du bâti du centre ancien demeure très dégradé et les diagnostics successifs menés ont confirmé la présence d'un nombre important de logements à réhabiliter lourdement avec une faible disposition des propriétaires à s'engager spontanément ou par simple incitation à hauteur des enjeux.

C'est pourquoi, en 2012 il est apparu nécessaire d'engager un dispositif plus coercitif : l'Opération de Restauration Immobilière (O.R.I.) prévue par l'article L 313-4 du Code de l'Urbanisme. L'O.R.I. allie à la fois un dispositif incitatif, aides et subventions et un dispositif coercitif, car obligeant les propriétaires uniques ou en copropriété concernés par les dégradations avérées à engager des réels travaux plus complets de requalification.

Une étude de faisabilité, engagée en 2012, a permis de cibler neuf immeubles du centre ancien, en fonction de critères de forte dégradation rendant nécessaires de lourds travaux de réhabilitation. L'ensemble immobilier objet de la présente vente faisait partie de ces immeubles.

L'opération d'O.R.I. a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en décembre 2013.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil municipal a approuvé le programme des travaux et le délai de réalisation.

Suite à l'enquête parcellaire prescrite par arrêté préfectoral et considérant que Monsieur HERNANDO, propriétaire des immeubles cadastrés ne s'est pas engagé dans les travaux de réhabilitation prescrits, ces immeubles ont été déclarés cessibles au profit de la Commune par voie d'expropriation.

Monsieur HERNANDO s'est alors rapproché de la Ville en vue de lui céder ses immeubles par voie amiable. Au regard de l'état de cet ensemble immobilier :

- Vacant depuis de nombreuses années ;
- Fortement dégradé ;
- Non habitable en l'état ;
- Composé de deux logements sur trois étages plus caves, constituant des lots imbriqués dans deux copropriétés ;

Cet ensemble immobilier a été acquis par la Ville au prix de quarante-cinq mille euros.

Mis en vente par la Commune, seule la SCI A.B.C. s'est portée acquéreur au prix de vingt mille euros. Ce prix prend en compte la complexité de cet ensemble immobilier et du volume très important des travaux, avec une éventuelle plus-value liée à la présence d'amiante.

En conséquence, considérant que cet ensemble immobilier continue à se dégrader et à causer des nuisances aux riverains ;

Considérant également que la SCI A.B.C. s'est engagée à respecter le programme des travaux de la D.U.P., qui sera annexé à l'acte de vente ;

Il est proposé au Conseil municipal de céder à la SCI A.B.C. cet ensemble immobilier au prix de vingt mille euros. »

Madame la Maire

« Vous aviez les plans pour situer précisément où se situe cet immeuble. Si vous avez des questions ? Monsieur DIAZ ? Allez-y. »

Monsieur DIAZ

« Juste une précision peut-être dans la délibération. Je pense qu'il y a une erreur de mot, il ne s'agit pas d'une plus-value, mais d'une moins-value, je suppose, s'il y a des travaux à faire parce qu'il y a de l'amiante ça génère une moins-value et pas une plus-value. »

Madame la Maire

« Ok ! »

Monsieur DIAZ

« C'est pour la forme. »

Madame la Maire

« Oui, vous avez raison. Merci, Monsieur DIAZ, on va le corriger. D'autres interventions ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui. Une petite remarque, il s'agit seulement d'un appartement qui est sur trois immeubles différents. Il n'y a qu'un appartement. »

Madame la Maire

« Tout à fait ! Très bien. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport numéro 6, concerne un bail à réhabilitation au profit d'*Aveyron Habitat*, rue *Saint Antoine*. Toujours la parole à Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 06 :

06. "Bail à réhabilitation au profit d'AVEYRON HABITAT Immeuble 14, rue Saint Antoine (Section AL n° 314, 316, 317, 318)"

« Par bail à construction en date du 8 janvier 1986, la commune de Millau a confié l'immeuble sis 14, rue *Saint Antoine* à l'O.P.H.L.M. de Millau. Ce bail avait été conclu pour une durée de trente-cinq ans, en vue de permettre la réhabilitation de cet immeuble.

Dans cet immeuble, l'O.P.H.L.M. a ainsi aménagé douze logements sociaux, ainsi que deux locaux en rez-de-chaussée, loués à l'Association *Myriade*.

Ce bail est arrivé à son terme le 30 juin 2020. *Aveyron Habitat* a fait connaître à la Commune son souhait de reconduire ce bail. En effet, un nouveau bail à réhabilitation permettrait à *Aveyron Habitat* d'engager un programme de travaux portant sur :

- L'accessibilité PMR des locaux en rez-de-chaussée ;
- Le remplacement de menuiseries extérieures de l'ensemble de l'immeuble ;
- L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée pour l'ensemble de l'immeuble également.

Le coût total de ce programme de travaux s'élève à cent quarante mille euros hors taxe. *Aveyron Habitat* ayant précisé qu'à l'issue de la phase diagnostic des études de maîtrise d'œuvre, d'autres travaux pourraient être envisagés si cela s'avérait nécessaire.

Il est donc proposé de conclure avec *Aveyron Habitat* un bail à réhabilitation pour une durée de trente ans, moyennant une redevance annuelle d'un euro par an. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. On peut se réjouir de cette délibération parce que c'était des travaux très attendus par l'association *Myriade*. On est ravi qu'ils puissent se mettre en œuvre et c'est vrai que sur la rue *Saint Antoine* avec la récente et l'actuelle réhabilitation de l'immeuble qui est juste au-dessus c'est une bonne chose. Je fais voter cette délibération, mais on va continuer dans le secteur après. Je mets ce rapport aux voix. »

Madame OKOME OSSOUKA LATORRE

« Madame la Maire ? »

Madame la Maire

« Pardon, Madame OKOME OSSOUKA LATORRE. »

Madame OKOME OSSOUKA LATORRE

« Je ne souhaite pas prendre part au vote. »

Madame la Maire

« Entendu ! Parce que salarié de *Myriade*. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté. Je vous en remercie. »

Adoptée à l'unanimité

(Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE ne prend pas part au vote)

Madame la Maire

« Le rapport numéro 7 : Bail à réhabilitation cette fois au profit de SOLIHA, mais toujours dans le quartier. Madame MORA ? »

Madame MORA rapporte la délibération n° 07 :

07. "Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Immeuble 2, rue des Coloristes (AL n° 180 et 277)"

« Dans le même esprit, bail qui arrive à son terme. Par bail emphytéotique en date du 8 avril 1994, la commune de Millau a confié l'immeuble sis 2, rue des *Coloristes* au PACT ARIM de l'Aveyron. Ce bail avait été conclu pour une durée de vingt-cinq ans, en vue de permettre la réhabilitation de l'immeuble.

Ce bail est arrivé à son terme le 31 mai 2020. SOLIHA ayant fait connaître à la Commune son souhait de reconduire ce bail.

En effet, SOLIHA envisage d'engager des travaux de rénovation des quatre logements locatifs de cet immeuble ainsi que des parties communes, pour un montant de trente-neuf mille huit cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-huit euros hors taxes.

Il est proposé de conclure, avec SOLIHA un bail à réhabilitation pour une durée de vingt ans, moyennant une redevance annuelle d'un euro par an. »

Madame la Maire

« Là on est quasiment en face, une belle rénovation pour ce quartier. Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. Merci, Madame MORA, pour l'ensemble des rapports. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons maintenant avec la première convention de partenariat avec *Aqua Grimpe Millau Grands Causses* pour 2021 et c'est Monsieur MAS qui va nous faire la présentation. »

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 08 :

08. "Convention de partenariat Aqua Grimpe Millau Grands Causses 2021"

« Bonsoir à tous. Nous avons trois conventions à voir ce soir : *Aqua Grimpe*, le Rugby et le Foot.

Vous savez que depuis 2002, au delà de vingt-trois mille euros nous devons faire une convention, ce qui est le cas pour ces trois associations

Commençons par *Aqua Grimpe* qui est née de la fusion du *SOM Natation Grands Causses et Couleur Caillou*. Elle a été créée le 1^{er} septembre 2020, cette association est composée de quatre sections : natation, escalade, montagne et sauvetage natation.

- Huitième club en escalade ;
- Vingt-deuxième club en natation ;
- Deuxième club en sauvetage natation

Au classement régional, Aqua grimpe est dans le top 10.

L'association compte mille quatre cent soixante-quatorze adhérents dont huit cent onze licenciés de moins de dix-huit ans.

Cette association fait beaucoup de choses, notamment est un club formateur BPJEPS, BNSSA, donc les brevets de natation, de sauvetage en partenariat avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la ville de Millau. *Aqua Grimpe* envisage de créer un pôle d'excellence natation en lien avec la FFN et l'Éducation nationale au collège et lycée privée, compte tenu des résultats sportifs du club en natation et eau libre, du développement de la section sportive à *Jeanne d'Arc*, de la réalisation du futur complexe aquatique avec bassin cinquante mètres nordique plus salle de formation sur site.

La ville de Millau soutient cette association sportive qui favorise le rayonnement de la collectivité. Aujourd'hui, la Ville souhaite renforcer son partenariat en versant :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de vingt-six mille trois cents euros ;
- Une subvention d'aide à l'équipement de mille euros.

Soit un total en aide directe de vingt-sept mille trois euros.

Il n'y a pas d'aide indirecte cette année, contrairement à ce qui est noté ici sur le document, puisqu'il n'y a pas de championnat de France.

Nous vous demandons après l'avis favorable de la Commission Sports du 3 mars de :

- De bien vouloir approuver les clauses et les conditions de la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention ci-jointe ainsi que les avenants à intervenir et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport numéro 9 concerne la convention de partenariat avec le SOM Rugby. »

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 09 :

09. "Convention de partenariat SOM Rugby 2021"

« Avec le SOM Rugby, toujours pareil. Conventions au-delà de vingt-trois mille euros.

Le SOM Rugby est le club le plus important du département au sein de la Fédération Française de Rugby. Il est aussi le premier club d'Occitanie pour les résultats.

Il compte cinq cent vingt-trois licenciés dont trois cent soixante-deux ont moins de dix-huit ans.

Pilier incontournable du paysage sportif millavois, la formation des jeunes y est une priorité tant au niveau du club que des sections sportives et classes aménagées mises en œuvre en partenariat avec le milieu scolaire local.

Les résultats sont là.

- Pour 2019 : chez les hommes, section U18 champions de France rugby à 7, les séniors 1 se maintiennent en Fédérale 2 ;
- La section féminine, composée de cent dix sportives, évolue au plus haut niveau ;
- L'équipe séniors a obtenu le titre de championne de France fédérale rugby à X ;
- Les U18 ont obtenu le titre de vice-championne de France fédérale Elite 2 rugby à XV. Elles évoluent pour 2021 en catégorie Elite 1.

Le budget du club est de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros. Cinq salariés dont un ETP.

Objectifs du club pour la saison 2020-21, je crois que s'est ratée l'accession en Fédérale 1 pour le Rugby, au niveau du sport on ne peut pas trop en parler.

Projet événementiel :

- *Open Société Socopa*, on espère qu'il pourra avoir lieu ;
- *Millau Rugby Solidaire*, rencontre au parc des sports de clubs professionnels.

Compte tenu de la vitalité de l'association SOM Rugby, de son investissement dans la vie locale tant en matière d'organisation que de participation aux diverses manifestations qui ponctuent l'année, du travail effectué auprès de l'école des jeunes et de l'ensemble de ses adhérents, la Ville souhaite apporter une aide directe et indirecte au fonctionnement de ce club.

La Ville s'engage à verser :

- Vingt-cinq mille trois cents euros d'aide au fonctionnement ;
- Une subvention exceptionnelle de vingt mille euros pour la Fédérale 2 ;
- Une subvention de quatre mille cinq cent euros pour *l'Open Socopa Société* ;
- Mille sept cents euros pour *Millau Rugby Solidaire*.

Soit une aide totale de cinquante et un mille cinq cents euros, auquel s'ajoute une aide indirecte, là qui existe, qui est dans la convention qui est annexée. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur JALLAGEAS ?

Monsieur JALLAGEAS

« Je ne participe pas au vote. S'il vous plaît. »

Madame la Maire

« En tant que membre actif du club. Ok. D'autres questions ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup.»

Adoptée à l'unanimité

(Jean-Louis JALLAGEAS ne prend pas part au vote)

Madame la Maire

« La dernière convention concerne le SOM Football. Monsieur MAS. »

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 10 :

10. "Convention de partenariat SOM Football 2021"

« Le SOM Football dernière convention à plus de vingt-trois mille euros.

Le SOM Football, budget annuel de cent quatre-vingt-trois mille euros, quatre cent cinquante licenciés avec une école de football de trois cent six jeunes de moins de dix-huit ans.

L'équipe masculine Séniors 1 évolue en D1 ;

Les équipes U14, U16 et U18 en régionale.

Projets sportif et éducatif :

- Faire accéder l'équipe fanion au niveau régional, c'est mal barré aussi mais on ne sait jamais ça peut peut-être reprendre, ils s'étaient bien placé à la coupure, donc on peut espérer ;
- Renforcer le travail de formation auprès des jeunes ;
- Poursuivre le rapprochement avec Montpellier Hérault Football ;
- Maintenir et développer la classe aménagée collègue foot ;
- Former de jeunes arbitres au sein du club.

Projets événementiels :

- Projet d'organisation d'un tournoi national de football 9/11 ans prévu du 11 au 13 juin ;
- Organisation du Noël *des footeux* le 11 novembre 2021.

Compte tenu de la vitalité de l'association SOM Football, de son investissement dans la vie locale tant en matière d'organisation que de participation aux diverses manifestations qui ponctuent l'année, du travail effectué auprès de l'école des jeunes et de l'ensemble de ses adhérents, la Ville souhaite apporter une aide directe et indirecte au fonctionnement de ce club.

Nous nous engageons à verser :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de vingt-cinq mille euros ;
- Une subvention de soutien à l'organisation de manifestation d'un montant quatre mille cinq cents euros le tournoi national de football ;
- Une participation au paiement de matériel à hauteur de mille euros maximum sur présentation de facture.

Soit un total en aide directe de trente mille cinq cents euros.

Auquel s'ajoute une aide indirecte dont le détail est précisé dans la convention jointe.

Nous vous demandons là-aussi :

- D'approuver les clauses ;
- D'autoriser à signer la convention.

Je ne participe pas au vote. Je suis encore au bureau du Football. »

Madame la Maire

« Entendu, Monsieur MAS. Des questions ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. Merci, Monsieur MAS.»

Adoptée à l'unanimité

(Jean-Pierre MAS ne prend pas part au vote)

Madame la Maire

« Nous allons passer sur le bloc budget. Je vais passer la parole à Madame BACHELET pour la présentation du budget. Vous avez eu tous les documents, la note de synthèse, le rapport de présentation et nous allons également présenter un document synthétique. Madame BACHELET a vous la parole. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 11 :

11. "Budget Primitif 2021 : vote du budget principal et des budgets annexes"

« Bonsoir. Le budget primitif est la traduction des orientations budgétaires approuvées le 25 février dernier et s'inscrit dans un contexte très particulier de crise sanitaire et crise économique et sociale.

Le budget 2021 est guidé par les lignes directrices suivantes :

- Préserver la situation financière de la Commune par une maîtrise de la trajectoire d'endettement afin de ne pas augmenter les taux de fiscalité ;
- La priorisation contrainte des opérations d'investissement programmables pour l'année 2021 ;
- La mise en place de la démocratie participative dans les arbitrages financiers, donc la votation citoyenne ;
- L'intensification des actions environnementales :
 - o Rénovation énergétique des bâtiments ;
 - o La mise en place des contrôles des consommations énergétiques ;
 - o L'achat public éco responsable ;
 - o Le développement des modes doux de déplacement ;
 - o La mise en place d'une tarification empreinte de justice sociale pour la restauration scolaire et à domicile pour les aînés, qui sera mis en place à partir du 1^{er} juin 2021 ;
 - o Un soutien fort au tissu associatif millavois dans tous les domaines : le sport, culture, actions sociales ;
 - o Le maintien d'un service public de qualité, notamment en ce qui concerne la qualité de vie, la propreté, la voirie, le développement des espaces verts, l'entretien des cimetières.

Ce budget primitif reprend par anticipation les résultats du compte administratif 2020, qui sera voté fin avril.

Nous les avons repris ainsi que les restes à réaliser en recettes et en dépenses en investissement et la balance générale du budget qui vous est présenté en 2021 s'établie à quarante-deux millions cinq cent vingt-sept, neuf cent trente-sept euros.

Le fonctionnement est équilibré à hauteur de vingt-neuf millions huit cent quarante-deux, huit cent trente-six en recettes dépenses avec un résultat reporté de neuf cent quarante et un neuf cent soixante-neuf, c'est ce qu'il reste après avoir ajusté l'investissement réalisé et les restes à réaliser de l'exercice 2020. On verra le détail de ces neuf cent quarante et un mille lorsque nous voterons le compte administratif au mois d'avril.

L'investissement s'élève à douze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent un en recettes et en dépenses, avec une opération en négatif, un solde d'exécution qui est reporté en investissement de trois cent douze mille six cent trente-deux.

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à neuf millions quatre cent soixante-seize mille huit cent un reprennent pratiquement trois millions quatre de restes à réaliser en dépenses.

Dans ces restes à réaliser on a toutes les opérations qui ont été lancés :

- La CAHUF ;
- Les opérations du CREA ;
- Tout ce qui est le solde du *Voultre* ;
- Toutes les opérations, tous les marchés engagés qui n'ont pas pu être réglés au 31 décembre, mais sont financés par des recettes, dont un million deux cent soixante-deux mille cinq cent onze de reste de RAR en recettes, ce sont toutes les subventions qui nous restent à encaisser des soldes du *Pôle Petite Enfance*, des soldes pour le *Voultre*, enfin toutes ces opérations-là qui nous restent à réaliser.

En 2020, je vous précise, je vous l'avais déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, nous n'avons pas emprunté, on a réussi à financer la totalité des investissements en faisant des économies bien évidemment en fonctionnement avec l'annulation des manifestations vu l'année 2020, donc nous n'avons pas emprunté les un million cent qui étaient prévus au budget.

Pour l'équilibre du budget, nous avons :

- Une épargne de gestion qui baisse de 15,9 % ;
- Notre épargne nette est négative de huit cent trente-quatre mille euros.

Une fois l'affectation des neuf cent quarante et un mille de reprise de l'exercice 2020 pour financer nos investissements, vraiment en autofinancement, il nous reste cent sept mille euros.

Bien évidemment dans le financement des investissements nous avons quand même en autofinancement le FCTVA de l'exercice précédent, que nous récupérons.

- Nous avons les taxes d'aménagement ;
- Nous avons également les amendes de polices.

Ça fait un petit autofinancement, mais celui qui est dégagé, on va dire, de l'épargne est vraiment très, très bas.

Le détail de la section de fonctionnement par chapitre, on n'a pas refait le comparatif par rapport au budget 2020 sur cette diapo.

Vous l'avez dans le rapport dans la note synthétique sur le chapitre 011 nous avons une baisse de 4,2 %, l'impact du transfert du centre nautique l'an dernier, il a été transféré au 1^{er} septembre 2020, nous sommes en année pleine, nous avons des charges de fonctionnement liées aux fluides, liées aux analyses que nous avons effectivement en moins.

Sur les charges de personnel, nous sommes à 0,60 %, par rapport au budget 2020.

- Nous avons effectivement du personnel en moins aussi sur le centre nautique ;
- Mais nous avons du personnel qui n'a pas été renouvelé tout de suite, donc on a une petite augmentation ;
- Mais on a aussi tout ce qui est, on va dire GVT, les avancements d'échelon, on en a à peu près pour cent dix mille euros.
- On a les promotions.
- On a le PPCR, qui se poursuit pour à peu près trente mille euros.

C'est tous les ans des charges qui s'ajoutent.

Au niveau des subventions, nous sommes à quatre millions cinq cent soixante-neuf, deux cent seize, on a une augmentation de 5,20, parce qu'on a :

- Le schéma directeur cette année à régler pour cent mille euros à la Communauté de Communes ;
- Nous avons repris les résultats également des budgets annexes, nous avons un complément pour le budget de la restauration de quarante-trois mille euros à verser pour équilibrer le budget ;
- Nous avons des subventions complémentaires pour certains gros organismes comme les NG et les *Templiers* ;
- Nous avons transformé des aides indirectes en aides directes pour plus de transparences.

Les intérêts d'emprunts, on a une baisse de 14,20, ça commence à être les années où on a des taux d'intérêts qui baissent donc ça c'est intéressant. Malgré tout il faut faire très attention parce que l'annuité de la dette est quand même à trois millions six.

Les subventions, pas uniquement au budget annexe, on l'a mis au budget annexe mais il n'y a pas que ça, notamment il y a quand même le parking *Capelle* pour trois cent cinquante et un mille euros.

Après nous avons des opérations d'ordre et le virement qui finance une partie de l'investissement pour deux millions cent soixante-dix-neuf mille.

En recette l'excédent on le retrouve pour neuf cent quarante et un mille, neuf cent soixante-neuf.

Sur le chapitre 013, je vous l'avais indiqué la dernière fois, il y a une très grosse baisse de 48 %, deux raisons :

- Il y a des remboursements de salaires qui étaient imputés sur ce chapitre-là, or c'est une erreur, ils ont été affectés sur le chapitre 70 correctement ;
- Mais nous avons aussi de moins en moins d'agents qui sont en maladie, pour lesquels la Mairie ne bénéficie plus de remboursement, puisque le contrat de risques statutaire est maintenant limité aux accidents de travail, nous n'avons plus la longue maladie et la longue durée. Là on est en bout de parcours, effectivement on a moins de remboursements.

Je vous l'ai dit sur le chapitre 70, nous avons des remboursements du personnel, ça concerne :

- Deux personnes de la piscine, que nous avons toujours ;
- Une personne à mi-temps sur le *Pôle d'Enseignement Supérieur* ;
- Nous avons aussi la personne qui s'occupe l'*Action Cœur de Ville*.

Ces remboursements de salaire sont portés sur ce chapitre-là.

Le chapitre 73 c'est toute la fiscalité. Il n'y a pas que les impôts, il y a également tout ce qui est :

- Taxe additionnelle de mutation ;
- Il y a la taxe sur l'électricité ;
- Les taxes sur la publicité.

Là on a une baisse. On a été très prudent dans les prévisions. Je rappelle que nous n'avons à ce jour aucune notification des services fiscaux, ils prévoient de nous les envoyer fin mars, voir début avril. Une année où il y a un gros changement puisque la taxe d'Habitation est supprimée, nous avons fait quelques calculs, on verra s'ils sont bons par la suite.

Sur les taxes additionnelles, sur le début de l'année, on a quand même un effet assez positif par rapport à l'année précédente. On a quand même prévu au budget cinq cent quatre-vingt mille euros pour être, on va dire, très prudent, si on a plus ça sera très bien.

Au niveau sur la taxe de l'électricité, on a baissé un peu parce que d'année en année on s'aperçoit que ça baisse, alors on ne veut quand même pas, même s'il y a d'ici deux ans un système qui va faire que nous aurons un taux de 8,5 qui sera appliqué sur les consommations au lieu de 8 automatiquement, c'est l'État qui l'a décidé fin 2020, mais ça ne sera applicable vraiment que dans deux ans, donc on va récupérer 0,5 %. C'est un taux que les collectivités pouvaient très bien décider depuis longtemps. Nous sommes les seuls pratiquement sur l'Aveyron à avoir ce taux de 8 %, alors que les autres collectivités étaient à 8,5. On le sera d'office et toute la France sera pareil. On va récupérer vingt mille euros, c'est toujours ça de pris.

Au niveau des dotations, on n'a pas prévu une augmentation, plutôt une petite baisse, mais sur ce chapitre-là nous avons aussi les financements de l'État, qui ne sont pas forcément inscrit dans le temps, donc on a été aussi également prudent.

Les revenus immobiliers à peu près le même chiffre. Ce sont les loyers que nous récupérons de nos biens. Remboursements d'emprunts, là c'est un remboursement qui nous vient de la Communauté de Communes.

En recettes exceptionnelles par contre là on a une progression importante de plus de cent mille euros, ça concerne l'indemnité de sinistre pour le 20, rue de *La Capelle* que nous avons perçu en début d'année.

Puis les opérations d'ordre, je ne vais pas vous redonner tous les détails.

Quand on regarde le diagramme, on s'aperçoit que :

- Les charges de personnels représentent 57 %, alors que pour la même strate on est à peu près à 53, 54 %, c'est quand même important par rapport à l'ensemble du budget ;
- Les charges de fonctionnement représentent 20 % ;
- Les subventions au budget annexe sont :
 - o Stationnement *Capelle*, il y a toujours une subvention d'équilibre de trois cent cinquante et un mille euros ;
 - o Mais cette année pour le budget du stationnement voirie, il est déficitaire en 2020, nous rajoutons quatre-vingt-douze mille euros pour équilibrer les comptes ;
- Les intérêts d'emprunts représentent 3 % ;
- Les subventions participation 17 % ;
- Alors on a mis une enveloppe de dépenses imprévues au cas où on aurait des mauvaises surprises avec les dotations de l'État et puis les bases ;
- Exonérations fiscales, c'est une compensation entre une recette et une dépense.

Voilà pour le schéma des dépenses.

Les recettes, on s'aperçoit que :

- Les recettes de fiscalité ça représentent 72 % ;
- Les recettes des services publics, les entrées que ça soit à la MESA, que ça soit au Musée, ça représente à peu près 5 % ;
- Les remboursements de charges, je vous l'ai dit 1 % ;
- Les recettes exceptionnelles 1 % ;
- Remboursement d'emprunts, ça c'est toujours avec la Com Com ;
- Revenus immobiliers, ça se sont également que les recettes que nous avons des loyers, je me suis trompée tout à l'heure ;
- Financements et partenaires, ça représentent 20 % à peu près.

Tout à l'heure nous allons voter également une délibération pour fixer les taux, nous les maintenons pour la part Commune.

Nous n'avons pas eu d'information de la Préfecture concernant le taux de foncier bâti que nous serons amenés à ajouter, enfin le taux du Département. On n'a pas eu d'info ce mois-ci, nous votons les taux normalement, on va les voter tout à l'heure. Pour info, on vous a mis que la taxe foncière du Département est de 20,69 %.

Le produit attendu est de seize millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros. Quand on aura les bases on rectifiera en décision modificative le plus ou le moins. En espérant avoir plus.

En ce qui concerne la section d'investissement nous avons un montant de dépenses de douze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent un également en recettes.

Vous avez le détail par la suite, on verra dans le diaporama de tout ce qui est inscrit ici, c'est-à-dire le chapitre 20 :

- Licence logiciel, on a inscrit deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quatre ;
- Les subventions d'équipement un million sept cent quarante, huit cent quatre-vingt-un, ça concernera surtout les gros investissements comme le centre aquatique ;

Le 21, travaux sur le bâti six millions quarante-deux mille zéro soixante-cinq, figure les restes à réaliser, ça je vous le répète.

Sur le chapitre 23 ; les travaux en cours ;

Le 16 les remboursements de l'emprunt deux millions deux cent trente-neuf mille deux cent soixante ;

Les opérations d'ordre qui s'équilibrent et on a encore un reliquat avec le CCAS de neuf cents euros pour la micro-crèche.

En ce qui concerne les recettes.

Sur le chapitre 10, on a le FCTVA, l'an dernier il n'y a pas eu trop d'investissements donc on récupère peu de FCTVA.

Les subventions il y en a pour un million neuf cent soixante-quatre, quatre cent onze.

L'emprunt de l'année 2021 va s'élever à quatre millions et demi pratiquement, si on peut le diminuer dans l'année avec des recettes supplémentaires, on le diminuera.

Les excédents, c'est ce qui couvre en fait les deux millions deux c'est ce qui couvre le déficit de 2020.

Le 27, ce sont les remboursements d'emprunts, là de la Com Com.

Les ventes immobilières, alors on inscrit cinquante mille euros, c'est à peu près la moyenne que l'on fait par an, sauf quand il y a des grosses opérations.

Le virement qui s'équilibre avec le fonctionnement.

Les opérations d'ordre et puis une opération de compte de tiers qui nous reste pour cent soixante-cinq mille cent vingt-deux sur le CCAS.

Les dépenses réelles :

- Les travaux, le bâti, espaces publics : 48 % ;
- Travaux en cours : 11 % ;
- Remboursements d'emprunts : 23 % ;
- Opérations pour un compte de tiers pratiquement insignifiant ;
- Déficits : 2 % ;
- Licences et fournitures : 2 % ;
- Subventions d'équipement : 14 %.

Voilà, pour les recettes réelles et l'investissement.

Les emprunts évidemment représentent une grosse partie des financements : 47 %, pourquoi, parce qu'en fait on a beaucoup de fonds de concours qu'on va apporter sur la piscine et ailleurs.

Les excédents :

- La mise en réserve : 24 % ;
- Remboursement d'emprunts : 1 % ;
- Les ventes immobilières, on a mis 0 %, mais enfin c'est cinquante mille euros, ça ne représente pas grand-chose en pourcentage ;
- Opération pour compte de tiers : 2 % ;
- La dotation FCTVA : 6 % ;
- Subventions d'investissements : 20 %.

Là, vous avez le détail, qui vous avez déjà été affiché lors du débat d'orientation budgétaire en 2021, nous aurons pour :

- Le complexe sportif à verser à la Communauté de Communes un million quatre ;
- Sur les abords, il y aura une délégation de maîtrise d'ouvrage nous avons quatre-vingt-dix mille euros ;
- Sur le reste des travaux du CREA deux cent quatre-vingt mille euros, c'était ce qui était plus ou moins prévu dans l'autorisation de programme, on a repris le chiffre qui était prévu ;
- La réhabilitation du gymnase *Paul Tort* cent trente-quatre mille euros, ça c'est la première partie, c'est la partie 2021, vous verrez le PPI
- Financement de la salle *Saint-Germain* cent cinquante-trois mille euros ;
- L'entretien du patrimoine de la Ville matériel, alors là on a deux millions deux, qui comprennent les travaux et le renouvellement du matériel du Parc automobile, c'est peu. Alors on a fait justement lors du débat d'orientation budgétaire, on avait parlé des investissements qu'il faudra, on va dire, faire pour remettre un petit peu à niveau les bâtiments à *minima* avec la sécurité, les travaux et les économies d'énergie sur la culture, le scolaire, on va dire à *minima*, il aurait fallu cette année qu'on inscrive cinq millions uniquement que pour ces bâtiments-là. Bien évidemment le total simplement des bâtiments avec, on va dire, *le Beffroi*, si on prend un certain nombre de bâtiments on arrivait pratiquement à vingt-six millions.
- La voirie quant à elle, il aurait fallu investir, on va dire assez, pas d'urgence, mais il aurait fallu investir entre cinq et sept millions. Évidemment on ne peut pas le faire c'est pratiquement les crédits qu'il faudrait sur un mandat. On a inscrit un minimum et on ne peut pas plus, vu tous les investissements qui sont déjà lancés.
- On a fait de la rénovation énergétique dans les écoles ;
- On a fait, vous verrez, vous avez la liste là derrière, on a distribué un petit peu partout :
 - o La sécurisation des groupes scolaires ;
 - o Le remplacement des véhicules ça c'est pratiquement indispensable, ça revient tous les ans ;
 - o Le matériel informatique.

On peut dire que là dans cette liste-là il n'y a pas de superflu, on a vraiment, on va dire, regardé tous les services, ce qui était absolument indispensable. Une question m'avait été posée lors de la commission des finances par Monsieur SOLIER concernant les Archives. En fait les trente-deux mille euros qui sont inscrits pour les archives concernent le parcours du patrimoine avec un cofinancement avec la Parc et la Communauté de Communes, donc le part Commune c'était le tiers et aussi la restauration de toutes les archives anciennes, ça concerne tout ce qui est les cadastres, tout ce qui est archives anciennes pour pouvoir les mettre à disposition du public. Évidemment c'est une grosse enveloppe, mais elle ne va pas se faire toute l'année, elle ne va pas se faire uniquement en 2021, mais ça va être lancé, c'est la réponse que je voulais vous apporter ;

- On continu sur :

- Le gymnase modulable du *Puits de Calès*, on va investir un million sept, on a déjà lancé la maîtrise d'œuvre ;
- *Les Sablons*, ce n'est pas pour tout de suite ;
- L'immeuble *Capelle* se sont les études ;
- Les aides aux façades c'est quarante mille euros, c'est un programme pour cinq ans ;
- Autres charges huit mille cinq cents euros.

Sur les investissements, c'est financé par un remboursement de capital sur le *Pôle d'Enseignements Supérieurs* que nous avons, c'est un prêt qui n'a pas pu être transféré, on a pris du retard dans les avenants et les banques n'ont pas accepté le transfert au dernier moment, donc la Ville paye l'annuité d'emprunt et la Communauté de Communes rembourse.

Des subventions pour le *Pôle Petite Enfance Leader*, alors on sait que *Leader* c'est toujours en décalage, on va les avoir cette année, cent cinquante mille euros.

Pour la rénovation énergétique *Jules Ferry* et du *Crès* quatre cent un mille neuf cent, là on risque peut-être d'avoir un petit peu moins, on verra. On a vu cette semaine la Sous-préfecture on aura peut-être cinquante ou soixante mille euros de moins.

Taxes d'aménagement cent vingt mille euros, c'est estimé, l'an dernier on a eu cent cinquante mille euros, en fonction on n'a mis cent vingt mille euros pour être prudent.

Le produit des amendes cent cinquante mille euros, là on devrait arriver aux amendes que du pénal. Maintenant tout ce qui est amende stationnement est encaissé logiquement par la Ville et par aussi *ANTA* lorsqu'il y a des recours. Mais on devrait avoir peu d'amendes sur le stationnement.

Le FCTVA, quatre cent sept mille euros.

Les cessions immobilières comme je vous le disais tout à l'heure cinquante mille euros.

Emprunts évidemment c'est le plus gros morceau quatre millions et demi d'emprunt, bien évidemment si on arrive à le baisser dans l'exercice, on le baissera ou alors si on a des recettes supplémentaires on avancera un petit peu dans l'investissement, mais déjà l'emprunt on rembourse deux millions huit et on emprunte quatre millions cinq, donc vous faites la différence c'est l'endettement.

Ça c'est le plan pluriannuel :

- En 2021, vous retrouvez le six millions quatre-vingt-trois mille ;
- En 2022, six millions quatre-vingt-six mille ;
- En 2023, on baisse trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille euros ;
- En 2024, trois millions ;
- En 2025, trois millions neuf cent quarante ;
- En 2026, deux millions sept.

On a tenu compte des projets issus de la votation citoyenne, que nous avons portées sur le PPI qu'à partir de 2023, on ne pouvait pas s'engager, peut-être quelques petits projets pourrons être engagés dès 2021, mais le plus gros sera différé compte-tenu qu'on veut retrouver une santé financière en fin de mandat. On ne pouvait pas tout mettre dès 2021.

Donc recours à l'emprunt :

- En 2021, nous aurons recours pour quatre millions et demi ;
- Pour 2022, quatre millions trois ;
- 2023, trois millions ;
- Et puis ça baisse au fur et à mesure, en 2024 on a une belle baisse ;
- 2025, trois millions ;
- 2026, un million huit.

Ce recours à l'emprunt est limité à quatre millions et demi à condition qu'on arrive à, on va dire, à couvrir le remboursement du capital complètement avec l'épargne brute, donc il va falloir encore faire des économies, travailler sur des économies, ça va être, on va dire, le *leitmotiv* du mandat.

Répartition fonctionnelle des dépenses, ça c'est le fonctionnement, c'est en fonction des domaines en fait, le fonctionnement et l'investissement avec les restes à réaliser inclus. On s'aperçoit que :

- Les services généraux ça représentent 40 % ;
- La sécurité publique 2 % ;
- L'éducation 13 % ;
- La culture 10 % ;
- Les sports 13 % ;
- Les interventions sociales 5 % ; pourquoi 5 %, parce que c'est surtout les subventions aux associations sociales et le CCAS. Tout ce qui est social c'est au CCAS ;
- L'environnement 15 % ;
- Les autres dépenses 2 %.

Les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes, on voit que :

- Le budget de la restauration en 2021, nous aurons quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent six. On vous a fait une rétrospective depuis 2017. Pourquoi ça s'est accéléré en 2020 surtout, parce qu'on a repris au niveau de la cuisine centrale la livraison des repas, donc le personnel a été repris au sein de la collectivité.
 - o En 2021, les quatre cent quatre-vingt-onze mille euros sont justifiés aussi avec quarante-trois mille euros de déficit de 2020, vu la crise, il y a eu moins de repas servis dans les écoles puisqu'il y a eu des fermetures ;
 - o Trente-cinq mille euros c'est le financement de la nouvelle tarification, que nous avons mis en place au 1^{er} janvier avec les repas à un euro ;
- Le budget du stationnement :
 - o En 2017, on a reversé deux cent soixante-neuf, quatre-cent soixante-cinq au budget principal ;
 - o En 2018, cinquante-trois mille six cent dix-huit, là on voit l'effet, je ne vais pas dire, *kis cool*, mais l'effet FPS au 1^{er} janvier ;
 - o 2019, cinquante-huit mille deux cent soixante-dix ;
 - o En 2020, là on est en déficit sur le stationnement ;
 - o En 2021, c'est la Ville qui doit reverser pour équilibrer le budget du stationnement.

Sur le budget *Capelle* :

- En 2017, trois cent cinquante-huit mille, neuf cent quatre-vingt-dix-sept ;
- 2018, trois cent quinze mille, cent trente-six ;
- 2019, trois cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six ;
- 2020, trois cent quarante-sept, trois cent dix-neuf ;
- Nous avons prévu trois cent cinquante et un mille en 2021.

Il y a peu de différence pour *Capelle* d'une année sur l'autre, ça dépend de la taxe foncière et ça dépend aussi des charges de copropriété de l'association qui gère le centre commercial, d'une année sur l'autre on n'a pas forcément le même montant.

En ce qui concerne l'évolution de la dette :

- En 2019, on était à vingt-huit millions, huit cent soixante-dix-huit ;
- En 2020, sur fin 2019, tous les prêts n'avaient pas été encaissés, il y a un prêt d'un million trois cent quatre pratiquement, qui a été encaissé sur 2020 ;
- En 2021, nous avons un encours de vingt-neuf millions cent dix-huit mille euros ;
- 2022 – 23 – 24 - 25, on voit qu'on passe de trente millions, huit cent dix-huit à trente-deux millions, deux cent douze, trente-deux millions, deux cent quarante-huit et trente millions quatre cent trente-trois, c'est la projection par rapport au PPI que nous avons mis en place.

On voit qu'actuellement sur quatre exercices, *nous sommes dans le rouge*, puisqu'on a un taux d'endettement, nous n'avons pas suffisamment d'épargne brute pour couvrir le capital, c'est à partir de 2025 qu'on commence à *reverdir* un peu. On passe de quatorze ans presque quinze ans à onze ans et un peu moins de dix ans et demi en 2026. Il va falloir s'y tenir, ça ne va pas être simple, puisqu'on s'aperçoit quand même que les recettes n'évoluent pas que ce soit la fiscalité qui représente quand même le plus gros du budget, n'évolue pas de façon significative.

Entre 2020 et 2021, nous avons soixante-six mille euros de plus, on n'a pas les notifications des bases, mais c'est ce qu'on a estimé et d'une année sur l'autre il y a des années où on a pu compter avoir deux cents, trois cents mille euros de plus tous les ans. Là on s'aperçoit que ça baisse de plus en plus. Donc on aura moins de recettes, on aura à faire comme je vous le disais beaucoup d'économies.

En conclusion, après ce grand *spitch*, malgré ce contexte financier qui est quand même dégradé pour la collectivité, nous voulons :

- Garantir un service public de qualité et de proximité, malgré toutes ces contraintes et surtout sans hausse de fiscalité ;
- Assurer le financement des investissements déjà engagés, garantir l'entretien du patrimoine municipal tout en préservant une situation financière, on va dire, saine et les objectifs ne seront atteints qu'avec une gestion rigoureuse des finances ;
- Avec une réduction et un ré-étalement sur le mandat d'investissements programmés par la nouvelle municipalité, ainsi qu'une priorisation stricte des opérations à réaliser, notamment en ce qui concerne l'entretien du patrimoine municipal.

On a repris ce qu'on vous avait montré lors du débat d'orientation budgétaire.

L'exercice ne va pas être facile, c'est un secret pour personne.

Pour rappel nous avons une annuité d'emprunt qui représente quand même trois millions six par rapport à l'encours de dette des communes de la même strate, on est à pratiquement à mille trois cents euros par habitants, alors qu'ils en sont à mille.

Au niveau de l'encours de dette par rapport aux recettes réelles par habitant, on est à cent un euros pratiquement cent deux, alors que la même strate est à pratiquement soixante-sept euros.

La DGF pour la population, nous on est à cent vingt euros par habitant, alors que la strate est à deux cents. On a moins de dépenses, mais il va falloir quand même faire des efforts. On est à mille cent soixante-douze, mille cent soixante-treize par habitant, alors que la strate est à mille trois cent quatre-vingt-treize, donc ils sont à plus que nous. Le produit des impositions par contre on est à sept cent cinquante euros pratiquement alors qu'ils sont à six cent quarante et un.

L'exercice ne va pas être facile. Mais on va s'y coller, il n'y a aucun problème.

Sur les budgets annexes :

- Sur l'eau, on tient compte des huit centimes de baisse sur la surtaxe communale, on a inscrit pratiquement neuf cent quatre-vingt mille euros de crédits d'investissement ;
- Sur l'assainissement, on l'a baissé un petit peu, enfin on ne l'a pas baissé, mais on a inscrit un peu moins également sur la redevance assainissement puisqu'on s'aperçoit que la population consomme de moins en moins, consomme un peu moins d'eau, ça ce n'est pas mal ;
- Sur le stationnement, évidemment on va essayer d'équilibrer les comptes cette année ce qui n'est pas forcément évident ;
- Sur la restauration municipale, elle tient compte bien évidemment de ce qu'on a mis en place de la tarification à un euro et tiendra compte aussi à partir du 1^{er} juin, on le passera en décision modificative de l'ensemble de l'opération portage à domicile, c'est-à-dire fabrication des repas, livraison et facturation. Actuellement les services réfléchissent sur justement la nouvelle tarification de ces repas à domicile ;
- Le dernier budget, c'est *Capelle*, où il y a toujours les mêmes opérations, le remboursement de la dette qu'on avait souscrit une partie en 2015 pour ce parking et c'est un emprunt qui est quand même très élevé, il faudrait pour le renégocier qu'on paye une très grosse indemnité donc c'est très compliqué, c'est ce qui justifie cette subvention d'équilibre de trois cent cinquante et un mille euros. On n'a pas le choix, on en avait discuté la fois dernière, ce n'est pas avec ce qu'on perçoit les trente mille euros de *Q Park*, de redevance qui *bouche le trou*, on va dire, on est obligé de financer.

On va vous présenter après un autre budget. J'en ai terminé avec le budget primitif de la Ville. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Martine BACHELET, pour cette présentation très pédagogique et claire. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Oui, Madame HAUMAITRE, allez-y ? »

Madame HAUMAITRE

« Bonsoir. Oui, c'était juste, peut-être un détail sur ce qui se cache derrière les un million sept du complexe modulable. Est-ce qu'on pourrait avoir des détails sur la justification de ce montant ou pas ? Puisqu'on a des détails sur d'autres financements. Comment se décomposent c'est un millions sept ? »

Madame la Maire

« Alors peut-être ça, on reviendra ultérieurement vers vous pour la présentation du projet, lors d'un prochain Conseil municipal. Là c'est vraiment budgétisation globale et les équipes travaillent encore pour l'affiner. »

Madame HAUMAITRE

« Justifier un million sept ? »

Madame la Maire

« Alors, justifier, pour dire la justification c'est un gymnase du *Puits de Calès* qui risque d'être inutilisable du jour au lendemain, forcément se retrouver avec un seul gymnase, voir même dans la phase de travaux zéro gymnase à Millau, quand avec nos deux gymnases en pleine activité on n'arrive pas à satisfaire tous les clubs et chaque fois je prends l'exemple du handball, mais qui entraîne les petites catégories sur des moitiés de terrains actuellement.

Justifier, on ne peut que dire : « *Oui, deux fois oui !* » Mais Jean-Pierre MAS le dirait avec encore beaucoup plus de force et de ferveur que ce que je le dis. Ce qui justifie ce projet, c'est ce que j'évoque là.

Ensuite les un millions sept, c'est aussi parce qu'on fait un gymnase modulable, donc moins cher *a priori*, mais on veut quelque chose de qualitatif et qui puisse durer dans le temps aussi. Il y a aussi la partie réfection de la piste d'athlétisme, qui est actuellement utilisée par les élèves du lycée et là on va devoir la déplacer un petit peu et l'ensemble de ces dépenses devrait être aux alentours d'un million sept. Mais on reviendra vers vous pour la présentation du projet quand on sera un peu plus avancé. Je ne sais pas Jean-Pierre si tu veux dire un mot ? »

Monsieur MAS

« Non, c'est à peu près, je peux rajouter quelques mots. Un million sept c'est effectivement un minimum, parce qu'il y a quand même du boulot et un gymnase normal nous aurait coûté beaucoup plus.

Puis je reviens effectivement qu'il était absolument impossible aujourd'hui d'envisager de ne pas avoir de gymnase dans l'année à venir ou dans un an et demi, si toute fois le gymnase du *Puits de Calès* venait à fermer de toute façon on n'en aura pas trop de trois gymnases à Millau. Quand on voit aujourd'hui le casse-tête que s'est de faire les programmations de tous les sports. Certains clubs sont complètement sclérosés par le fait qu'il n'y ait pas de gymnases.

Je pense qu'il n'y a pas de débat sur l'intérêt de ce gymnase pour les sept mille licenciés sportifs de Millau. »

Madame HAUMAITRE

« Je ne remets pas du tout en question son utilité et l'obligation de le faire, c'était savoir parce que la somme est conséquente, savoir ce à quoi pouvait ressembler ce projet avec cette somme qui n'est pas négligeable. »

Madame la Maire

« Madame BACHELET, vous voulez apporter une précision. »

Madame BACHELET

« Je vais apporter une précision, parce que dans un premier temps, on a regardé la location d'un gymnase à l'année c'était entre trois cent cinquante et quatre cents mille euros, sur trois ans, vous voyez ce que ça donne, ça fait un million deux. Parce que sur les un million sept, je me suis renseignée auprès de la Préfecture, c'est un gymnase modulable, mais on va récupérer le FCTVA, on récupère le TVA. Quand on fait le calcul location moins achat, il n'y a pas photo. »

Madame la Maire

« On va solliciter nos partenaires pour les subventions, bien entendu. »

Madame HAUMAITRE

« Très bien ! Je suis rassurée. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Merci. Juste, Madame la Maire, nous avons longuement échangé pendant le DOB sur les orientations que vous nous proposées et nous avons fait part de nos divergences de vues sur ce dossier, donc je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments que nous avons portés au Conseil au moment du DOB.

Je vais être très simple et très rapide, essentiellement méthodologique. Les textes prévoient que nous votions le budget par chapitre. Il est de coutume, je dirais, si je peux m'exprimer ainsi dans la Collectivité de voter en bloc, ma question est très simple c'est comment souhaitez-vous que nous votions le budget ce soir ? »

Madame la Maire

« Comme d'habitude ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Parce que nous serions intéressés par un vote par section, section investissement et section fonctionnement. Si je peux faire une explication de vote par anticipation ? »

Madame la Maire

« Allez-y ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Sur la section de fonctionnement nous nous abstiendrons. Nous sommes bien conscients de la difficulté du budget de cette année, qui est un budget particulier, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises c'est logique, avec un certain nombre d'informations et de données que nous n'avons pas qui ne sont pas forcément précises, donc nous sommes d'accord sur la difficulté du budget. Ceci dit, il y a plusieurs éléments qui nous ont interrogés sur certains chapitres, je ne vais pas rentrer dans le détail, je n'en prendrais que trois, par exemple :

- Vous avez tenté d'y répondre tout à l'heure, par exemple sur le chapitre 12, nous nous interrogeons sur le fait que des mutualisations que nous avons opérées lors du dernier Conseil ne soient pas encore perceptibles sur le chapitre 12, dans le cadre du BP 2021, alors vous avez donné un certain nombre de raisons, mais je pense que nous aurions pu nous attendre à un impact un peu plus important sur ce chapitre 12 ;
- Pour faire plaisir à Madame COMPAN, je pense par exemple aussi dans le cadre des subventions, prenez le CCAS avec les subventions qui sont identiques à l'année dernière, alors je sais bien que là-aussi c'est compliqué de comparer, puisque les comparaisons se font par rapport au budget 2020, connaissant les difficultés pour l'élaboration du budget et les références de 2020, elles sont parfois *un peu plombées*. Mais je pense que le CCAS cette année aurait peut-être mérité d'avoir une subvention réévaluée justement compte-tenu du contexte COVID et des difficultés que nos concitoyens et nos concitoyennes peuvent parfois peut-être connaître ;
- Enfin, si je prends un troisième exemple et je pense que mon collègue Thierry SOLIER interviendra tout à l'heure sur un autre élément. Nous avons et vous aviez parlé de votre volonté pour accompagner le personnel municipal de faire appel à des apprentis, de prendre en charge des apprentis. On est un peu étonné de voir qu'au moment où vous prenez cet engagement-là, nous avons dit que sur le principe nous étions favorable, nous avons émis une réserve sur le fait de l'accompagnement ultérieur à l'emploi sur les apprentis, mais sur le principe nous y sommes favorables et on peut s'apercevoir que les lignes budgétaires qui vont sur les apprentis sont à la baisse cette année, alors que vous parliez encore une fois ??? baisse légère, baisse par rapport à 2020. Là aussi la difficulté de comparer deux années qui ne sont pas forcément très comparables.

Alors, voilà pourquoi nous émettons ces réserves et nous nous abstiendrons sur le vote de cette section en fonctionnement et enfin sur la section investissement nous voterons pour la section d'investissement et je dirais, on va se retrouver dans une situation un peu paradoxale où nous allons aussi voter avec conviction la section

d'investissement. Peut-être que la majorité va avoir quelles difficultés à voter pour compte-tenu de ce que vous nous avez dit lors du débat d'orientation budgétaire et les arguments sur lesquels je ne reviendrais pas.

Je note quand même avec satisfaction que si j'emploi votre note de synthèse en terme d'équipement on va être pratiquement à neuf millions cinq cette année, c'est un beau montant, c'est un bel investissement et je serais tenté de conclure mon propos par une petite allusion un peu taquine, je croyais que *le frigo était vide*. »

Madame la Maire

« Vous avez raison *le frigo est vide*, parce que ces neuf millions finalement on a été obligé de les engager pour les urgences que vous nous avez laissées ou pour les investissements dont Martine a suffisamment parlé lors du débat d'orientation budgétaire, les investissements qui étaient déjà engagés, donc nous sommes contraints.

Alors, moi je trouve que vous faites preuves de pas mal de démagogies quand même dans votre intervention, parce que bien entendu nous aurions adoré pouvoir augmenter le budget du CCAS cette année. Mais c'est véritablement par rapport à l'état des finances que vous nous avez laissées, que nous sommes contraint et nous devons inventer avec nos moyens et déjà aujourd'hui ne pas baisser les budgets de fonctionnement c'est un exploit parce que Martine l'a rappelé, mais quand on arrive à une épargne nette aussi basse que celle que nous avons cette année, comment financer justement les neuf millions d'euros d'investissement, c'est complètement inouï. Heureusement nous n'avons pas eu recours à l'emprunt cette année parce que si non l'année prochaine nous dépassions les seuils critiques.

Je pensais que nous avions eu déjà ce débat et que peut-être vous auriez pris la mesure quand même de la situation budgétaire à laquelle vous nous avez confrontée et qu'on a en héritage.

Sur la mutualisation, une petite précision, la mutualisation se fond dans l'ensemble du chapitre sur les ressources humaines, mais la mutualisation sur cet exercice nous fait réaliser une économie de soixante-six mille euros d'ores et déjà, ça nous l'avions évoqué au moment du DOB.

Ensuite il y a évidemment la GVT, Martine l'a dit, bien d'autres choses qui font que la masse salariale continue d'évoluer, mais elle est largement maîtrisée.

Et puis chose importante aussi c'est que nous remplaçons les départs en retraite en particulier sur les catégories C, ce qui était loin d'être le cas, ceci explique peut-être cela.

Et dernier point sur les apprentis, Michel DURAND va dire : « *Nous avons augmenté le nombre d'apprentis, nous l'avons doublé.* » Alors pourquoi ça n'apparaît pas, c'est peut-être parce qu'il y a des aides exceptionnelles cette année pour l'embauche d'apprentis et que du coup le coût est néanmoins peut-être allégé. Mais en tout cas la volonté politique de transmettre, de former et justement de recruter des apprentis en prévision de futurs départs en retraite sur nos métiers, sur des métiers dont nous sommes fiers ceux de notre centre technique municipal et ceux de la serre notamment. C'est un engagement fort et auquel nous sommes très attachés, donc ne vous inquiétez pas là-dessus, les apprentis sont bien là, nous sommes là à sept apprentis actuellement, je crois que ce chiffre n'a jamais été atteint lors du précédent mandat. »

Madame BACHELET ? »

Madame BACHELET

« Alors je vais compéter parce que sur la masse salariale c'est vrai qu'il y a un chiffre, mais lors du DOB je pense qu'on vous avait précisé qu'il y avait deux emplois qui devaient être créés :

- Un chargé de coopération pour la CAF, pour lequel s'est inscrit, les crédits d'embauche sont inscrits, mais également la recette de la CAF, puisqu'elle va participer à hauteur de trente-cinq mille euros, donc ça c'est un poste ;
- On a prévu également un coordonnateur numérique pour les *Micros folies*, ainsi qu'un mi-temps, ça c'est une dépense supplémentaire, il y en a quand même pour pratiquement soixante-dix mille euros à partir, on va dire, du mois de mars ;
- On a également une grosse enveloppe pour les élections Régionales et Départementales en heures supplémentaires, parce qu'au mois de juin il va falloir doubler tous les bureaux, donc on a mis une grosse enveloppe également ;
- Ce qu'on a fait également, il y a certains postes qui vont être tuilés, il y a des départs de cadres et donc on a mis du tuilage.

C'est pour ça que ce n'est pas encore très sensible, parce que cette année on a ces embauches et que la différence n'est pas énorme.

En ce qui concerne le CCAS, je voudrais préciser que justement la subvention a été maintenue parce que nous allons avoir des transferts au niveau, alors ce n'est pas encore décidé définitivement, mais probablement la Ville va reprendre une partie de la comptabilité du CCAS sans qu'on impacte le budget du CCAS, c'est-à-dire qu'on ne va pas retirer, il y aura moins de charges au CCAS, parce que normalement quand il y a un transfert, on compense.

Également pour la portage à domicile, on maintien la même enveloppe sans compenser. »

Madame la Maire

« Madame MARTIN-DUMAZER souhaitait intervenir ? »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Oui, juste pour donner une précision à propos du CCAS et de sa subvention et de son fonctionnement. Il se trouve que cette année nous avons un excédent qui est reporté sur le CCAS, un excédent de 2019 et en plus nous avons une bonification suite à la fin du CEJ et au départ de la CTG de la CAF. Ce qui fait... »

Madame la Maire

« Juste, Madame MARTIN-DUMAZER, CEJ, CTG en français ? »

Madame MARTIN-DUMAZER

« La CEJ, c'était l'ancien contrat enfance jeunesse, qui liait les établissements qui font de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs pour les enfants, qui aujourd'hui passe dans cette grande concertation de territoire globalisée dont j'ai parlé plusieurs fois, qui verra son terme à la fin du deuxième trimestre si tout va bien et qui permet à la CAF de redistribuer directement ses aides à ses bénéficiaires.

Je ne vous expliquerai pas le jeu de calcul, parce que j'en suis incapable, mais j'ai des chiffres sous les yeux et cette transition nous permet d'avoir 170 % de recettes exceptionnelles cette année sur le transfert de la CEJ à la CTG.

Ce sont les chiffres que nous a adonné la comptable mercredi matin et donc en section investissement cette année, nous aurons un report d'un peu plus de quarante-neuf mille euros sur le CCAS.

C'est vrai que la subvention cette année n'a pas été augmentée cette année pour ça aussi parce qu'on a ce report qui est assez important et qui va nous permettre de fonctionner effectivement mieux cette année au vue effectivement aussi comme vous l'avez souligné des dépenses que nous avons dues prendre en charge un peu plus cette année.

Pour l'année 2021, il n'y aura pas de souci de fonctionnement, pour le moment. »

Madame COMPAN

« On aura le plaisir de vous présenter le budget du CCAS au prochain Conseil municipal puisqu'on souhaite d'abord le voter au Conseil d'administration puisque c'est un peu protocolaire et après nous vous le présenterons. »

Madame la Maire

« Merci, Mesdames COMPAN et MARTIN-DUMAZER. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur SOLIER ? »

Monsieur SOLIER

« Oui. Juste dans la continuité de ce que nous a dit Monsieur SAINT-PIERRE, tout à l'heure, je voudrai faire juste une petite remarque au niveau des subventions aux associations. Vous connaissez quelle était ma délégation au mandat précédent, je siégeais en commission Culture, en commission des Sports, en commission des Affaires Sociales.

Nous avons pris l'habitude, est-ce qu'elle était bonne, est-ce qu'elle n'était pas bonne ? Là n'est pas la question. Nous avons pris l'habitude chaque année avant de voter le budget d'en présenter les différentes subventions aux associations. Je trouve que c'est dommage que cette année, nous n'avions pas eu l'occasion de débattre dans les diverses commissions parce que si je ne me trompe pas en commission Culture, ça a été survolé, en commission des Affaires Sociales, je crois Madame COMPAN qu'il n'y en a pas eu, mais vous allez... »

Madame COMPAN

« Je n'ai pas réussi, je suis désolée. »

Monsieur SOLIER

« Je trouve que c'est un peu dommage qu'il n'y ait pas eu ce débat dans les différentes commissions entre les élus de la majorité et les élus de l'opposition, ça permettait un débat, un dialogue tout simplement, en plus on avait l'occasion aux commissions Culture de rencontrer les différents chefs de service, ça permettait de dialoguer aussi avec eux. Là je trouve que tout a été un peu survolé... »

Madame la Maire

« Je pense, Monsieur SOLIER, que tout simplement vous êtes arrivé à votre poste de Conseiller municipal une fois que le débat a eu lieu dans les différentes commissions, mais le débat a bien sûr eu lieu dans les différentes commissions, je pense que vous avez pris vos fonctions, peut-être après. Ceci explique cela. »

Monsieur SOLIER

« Mes collègues m'ont fait part de ce qu'ils avaient fait avant que j'arrive. »

Madame la Maire

« On va passer votre micro aux trois présidents des commissions en question. Monsieur WHOREL pour le Culture ?

Monsieur WHOREL

« Je vais votre répondre pour faire suite à une question posée par Karine ORCEL en commission, dans le cadre des questions diverses, nous avons indiqué les variations concernant les subventions aux associations et nous avons également indiqué quelles étaient les budgets des différentes associations. »

Madame la Maire

« Madame COMPAN, pour les Solidarités. »

Madame COMPAN

« Quant aux Solidarités, nous avons passés les associations les unes après les autres et nous avons débattus sur les subventions et nous n'avons baissé aucune subvention. Nous avons même augmenté certaines. Le débat a bien eu lieu. »

Madame la Maire

« Monsieur MAS, pour le Sport. »

Monsieur MAS

« Pour le Sport, il me semble que le jour de la commission, il n'y avait pas de membre de l'opposition.

Je rappelle qu'on a repris pratiquement ce qu'il se faisait depuis plusieurs années, mais qu'on a bien envie dans les mois et les années à venir de faire des modifications et de travailler sur les attributions des prochaines subventions et on le fera bien évidemment avec toute la commission des Sports, y compris les membres qui participent chez nous la plupart du temps c'est Monsieur ASSIER et Monsieur NAYRAC. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur MAS. En effet, nous allons travailler en profondeur sur les subventions aux associations pour introduire aussi des clauses environnementales par exemple, des clauses pourquoi pas aussi d'égalité femme / homme, ce genre de choses va être travaillé pendant le courant de cette année et puis prolongé sur l'ensemble du mandat.

Est-ce que nous avons répondu à vos inquiétudes. »

Monsieur SOLIER

« En partie. On va dire que c'est dommage, que je sois arrivé un peu tard. J'aurai aimé les apprendre avant de les avoir sur le grand livre... »

Madame la Maire

« Oui, alors là vous reconnaitrez qu'on y est pour rien. »

Monsieur SOLIER

« Vous permettez que je vous fasse une autre petite remarque ? »

Madame la Maire

« Bien sûr, je vous en prie. »

Monsieur SOLIER

« Si vous prenez la page 117, là où il est délibéré de toutes les subventions aux associations.

Une ligne qui m'interroge, puisque vous voyez quand je les ai lu, j'ai pris la peine quand même de toutes les passer pour m'en informer.

Vous allez à peu près vers le milieu de la page, vous avez divers fournisseurs redevables avec à la ligne la somme de vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros. J'ai été un peu interloqué par cette association. »

Madame la Maire

« En effet, on vous apportera, franchement on n'est pas dans ce détail-là, on vous apportera la réponse la prochaine fois. Peut-être Madame BACHELET, c'est mieux qu'un ordinateur. »

Madame BACHELET

« Je pense qu'en fin de compte c'est une réserve en fin de compte à attribuer par la suite. Il y a toujours eu des réserves par service trois, quatre mille, cinq mille et là je pense que ça a été regroupé.

Cette réserve sera au fur et à mesure qu'on donnera des subventions aux associations, vous aurez une délibération et on dira : « C'est pris sur la réserve. »

Parce que divers fournisseurs, ça ne peut être que ça. Habituellement, on mettait réserve.

On vérifiera, mais je pense que c'est ça. »

Madame la Maire

« D'autres questions, Monsieur SOLIER ? Non. Y a-t-il d'autres remarques, questions sur ce budget primitif ? Je vous propose de la mettre aux votes. Alors là, comment voter pour une partie budget, alors que les deux budgets sont extrêmement liés ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Alors, on vote par chapitre. »

Madame la Maire

« On peut voter les modalités de votes. Si vous voulez. Je mets les modalités de votes aux voix. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« C'est ce qu'indique la délibération, Madame la Maire. Voter par chapitre. Si on ne vote pas par section, on vote par chapitre. »

Madame la Maire

« Oui, comme d'habitude. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Non, d'habitude, on votait en bloc. »

Madame la Maire

« C'est ce que nous allons faire. Nous allons voter en bloc. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Donc nous n'allons pas voter les chapitres les uns après les autres. »

Madame la Maire

« Non. Nous allons voter en bloc le budget, comme nous faisons habituellement. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Nous allons voter par section. »

Madame la Maire

« Non. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Vous ne voulez pas nous accorder le vote par section ? »

Madame la Maire

« Non. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Et nous amener à nous abstenir totalement sur le budget, avec plaisir sur une grande partie de votre budget. »

Madame la Maire

« Vous êtes tout à fait auteur de votre vote, Monsieur SAINT-PIERRE, moi je vous oblige à rien. Vous pouvez tout à fait décider de votre pour notre budget. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Vous fixez les modalités du vote, donc de ces modalités de vote découlent la position de vote, donc il nous semble que les textes prévoient de voter par chapitre, si vous ne voulez pas le voter par section, votons-le par chapitre. Si vous maintenez le vote en bloc, vous allez nous amener à nous abstenir. Je trouve dommage de ne pas au moins soutenir votre budget à hauteur de 50 %. »

Madame la Maire

« Ça ne peut pas, Monsieur SAINT-PIERRE. On vote pour ou contre un budget, c'est extrêmement lié, là vous voyez le budget d'une collectivité territoriale doit toujours être voté en équilibre réel et sincère. Si on vote pour une partie, évidemment on est obligé de voter pour l'autre partie, parce que les deux sont la conséquence l'une de l'autre. Moi, je réponds défavorablement à votre demande de dissociation de nos budgets et je me désolerais que vous ne votiez pas pour l'ensemble de notre budget. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Je prends acte de votre décision de ne pas voter le budget par chapitre, ce que je rappelle les textes prévois. »

Madame la Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Mais, Monsieur SAINT-PIERRE, moi pendent...

Rires dans la salle, inaudible

...Monsieur SAINT-PIERRE, nous nous sommes pratiqué pendant six ans, nous avons voté pendant six ans des budgets, je ne me souviens pas que nous ayons voté le budget par chapitre...

Brouhaha dans la salle

Coupure du micro, inaudible

Madame la Maire

« Si vous aviez voulu faire cette demande, il aurait fallu nous en informer à *minima* lors de la commission Finances de manière à ce qu'on ait le temps d'étudier cette demande. Là franchement, on verra pour l'année prochaine, on viendra avec des éléments, on pourra creuser cette question.

Là on va voter le budget comme je l'ai toujours vu voter à Millau, c'est-à-dire d'un bloc et vous avez le choix de voter pour, de voter contre, de vous abstenir d'un bloc. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« C'est encore heureux, Madame la Maire, ???? encore que l'opposition est le choix de son vote, ça me semble encore assez judicieux. Ce que je regrette à cette position... »

Madame la Maire

« Et la majorité ait le choix de la présentation du vote. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Rien ne nous oblige à vous le demander par avance, je n'ai rien trouvé qui allait dans ce sens, rien n'oblige à vous le demander par avance, vous ne voulez pas donner suite à cette requête, je le regrette fortement et nous nous abstiendrons sur l'ensemble du budget pour la raison que j'ai évoquée tout à l'heure à contre cœur sur la partie investissement. »

Madame la Maire

« Entendu. Je mets le budget dans sa globalité au vote. Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Sept abstentions. Il est adopté. Je vous en remercie. Merci, Madame BECHELET, même si vous allez continuer. »

***Adoptée à 27 voix pour
7 abstentions***

(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES-BALTRONS et Thierry SOLIER)

Madame la Maire

« Subventions assorties de conditions d'octroi. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 12 :

12. "Budget principal 2021 : subventions assorties de conditions d'octroi"

« Là, je ne vais pas m'étendre longuement, vous avez une délibération qui reprend toutes les associations auxquelles la collectivité accorde des subventions supérieures à vingt-trois mille euros ou avec des conditions particulières, vous en avez la liste qui est à l'appui de la délibération.

- On vote cette délibération ;
- On autorise la signature de conventions sans repasser au Conseil municipal ou des avenants aux conventions existantes. »

Madame la Maire

« Avez-vous des questions ? Oui, Madame ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Juste, je ne prendrais pas part au vote, par rapport à l'Assauvag. »

Madame la Maire

« Entendu. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

(Karine ORCEL ne prend pas part au vote)

Madame la Maire

« Nous passons au rapport numéro 13, le vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2021. Toujours Madame BACHELET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 13 :

13. "Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties"

« Comme je vous disais tout à l'heure, nous n'avons eu aucune information des services fiscaux de la Préfecture concernant le vote des taux, nous vous proposons de voter pour 2021 les taux qui sont actuellement en place :

- La taxe d'habitation : 21,31 %, cela ne concerne que les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants, puisque la taxe sur l'habitation principale c'est terminé pour 80 % de la population, les 20 % se verront compétemment dégrever à partir de 2023 ;
- Le foncier bâti 31,40 %, comme je vous disais l'année prochaine, on ajoutera les 20,69 % du Département et compte-tenu que la taxe d'habitation est supérieure au produit du Département, on aura un correctif ;
- Pour la taxe de foncier non bâti à 155,60. »

Madame la Maire

« Des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Là on va passer à une nouvelle régie. Production d'énergie photovoltaïque avec la création d'un service public industriel et commercial et d'une régie autonome. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 14 :

14. "Production d'énergie photovoltaïque : création d'un service public industriel et commercial et d'une régie autonome"

« La collectivité a commencé un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles, sur les groupes scolaires, sur le CTM, sur certains bâtiments. Sur 2020, nous avons commencé les travaux, mais on s'est fait rattraper par le Trésor Public qui nous oblige à créer un budget autonome, un SPIC, puisqu'on a une revente d'électricité. C'est obligatoire. C'est vrai, le système est un peu lourd, parce qu'il faut créer une régie autonome, il y a deux solutions ;

- Une régie autonome avec autonomie financière et morale, c'est-à-dire que c'est un établissement public avec un Conseil d'administration, avec un président, c'est un peu compliqué vu l'opération ;
- On propose une création d'une régie autonome à autonomie financière uniquement, c'est-à-dire qu'il y aura un Conseil d'exploitation, il y aura un directeur. Ce budget sera sous tutelle entre guillemet du Conseil municipal, même s'il est autonome.

Nous le créons pour continuer les travaux cette année sur les groupes scolaires. Les travaux ont été commencés en 2020, on a eu une information récente comme quoi, il fallait qu'on rapatrie les travaux qui ont été faits sur le budget principal, sur le budget annexe. On n'a pas eu le temps de changer les chiffres. On le fera avec la décision modificative du mois d'avril.

Nous avons les statuts, vous les avez à l'appui. Il va falloir désigner trois membres du Conseil municipal et un directeur, ce sera par la suite. »

Madame la Maire

« Trois membres du Conseil municipal, il nous semblait intéressant de désigner :

- Madame BACHELET par rapport à sa fonction ;
- Séverine PEYRETOU, également par rapport à ses fonctions au sein du Parc Naturel Régional des Grands Causses où elle est Conseillère déléguée aux énergies renouvelables. Est-ce qu'on est d'accord sur cette candidature. »

Madame PEYRETOU

« Tout à fait. »

Madame la Maire

« Et la dernière proposition c'est Michel DURAND.

Est-ce qu'il y avait d'autres candidatures sur cette régie. Non. Du coup, je mets à la fois les candidatures et le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup.

Pardon, sur la forme ? Désolée, il fallait d'abord que je vous fasse acter, si vous en êtes d'accord, le mode de scrutin comme il s'agit d'une désignation, on doit normalement passer par un vote à bulletin secret, sauf si l'intégralité des Conseillers municipaux accepte de passer par un vote à main levée.

Acceptez-vous de voter ces désignations à main levée. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Je refais voter le rapport.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES-BALRONS

« Juste, je voulais faire une petite parenthèse parce que vous parliez du développement du photovoltaïque dans les écoles et je voulais dire qu'on se félicite d'avoir engagé ces travaux de photovoltaïque dans les six écoles de Millau. J'ai conscience qu'il reste encore beaucoup de travail dans le photovoltaïque et puis bien d'autres choses, courage pour le travail qui reste à faire. Je me félicite parce que c'est un beau projet. »

Madame BACHELET

« Très bien. Merci. »

Madame la Maire

« Merci, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Madame la Maire

« Maintenant la délibération numéro 15 : Production d'énergie photovoltaïque, c'est la création d'un budget annexe. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 15 :

15. "Production d'énergie photovoltaïque : Création d'un budget annexe de production d'énergie photovoltaïque en comptabilité M4 et vote du budget"

« C'est un budget annexe en comptabilité M4 qui sera assujéti à la TVA pour lequel nous devons amortir les panneaux photovoltaïques sur vingt ans et les onduleurs sur dix ans. Ne me demandez pas ce que c'est un onduleur.

Ce budget en fonctionnement nous avons trois mille euros en dépenses et en recettes, en fonctionnement ça correspond à de la maintenance, ça correspond aux amortissements parce qu'en M4, on n'amorti pas l'année suivante, mais on amorti la première année au *pro rata*.

Au niveau du produit attendu de la revente, on a deux groupes scolaires qui sont en autoconsommation et qui vendent le surplus et nous avons, je crois, les autres qui sont en revente totale.

Normalement en revente totale, en année pleine, lorsque tout sera installé, on devrait avoir vingt-trois, vingt-quatre mille euros hors taxe, donc de recette, ça va rembourser une partie de l'emprunt, puisque cette année, on a inscrit en investissement deux cent treize mille cent soixante-treize, c'est ce qu'il reste sur les marchés en cours pour l'installation des derniers panneaux photovoltaïques, qui devraient être installés d'après les techniques au mois de septembre, c'est du hors taxe.

L'année prochaine, on devrait avoir la totalité des recettes. »

Madame la Maire

« Merci, Madame BACHELET. Des questions, des observations ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 16, concerne l'exonération des droits d'occupation du domaine public dans le cadre de la construction du futur EHPAD *Les Terrasses des Causses* rue Jean Moulin. Toujours Madame BACHELET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 16 :

16. "Exonération des droits d'occupation du domaine public : construction de l'EHPAD Les Terrasses des causses rue Jean Moulin"

« Il vous est proposé d'exonérer des droits d'occupation du domaine public pour l'EHPAD, le temps de la construction une redevance qui devrait s'élever à douze mille cent trente-quatre euros.

On vous propose pour cette période de huit mois d'exonérer. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Simplement, je m'adresse à la fois à Madame la Maire et à Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'EHPAD, c'est par rapport aux travaux, c'est en lien avec la délibération. J'ai eu l'occasion de poser la question ????, parce que c'est simplement pour savoir si vous avez commencé à réfléchir globalement sur l'avenir des bâtiments de l'ancienne crèche, du bâtiment de la PMI que nous avons acheté pour pouvoir faire un peu plus d'espace à l'EHPAD et notamment sur les espaces verts de l'EHPAD. La réflexion n'avait pas été engagée en tant que phase de réalisation, nous étions bien trop en amont du projet, mais je pense que c'est quelque chose qu'il ne faut pas perdre de vue parce que ça permettrait aussi de donner de la luminosité et des espaces verts au futur EHPAD. Simplement pour savoir si cette réflexion se poursuit ou en tout cas est amorcée. »

Madame la Maire

« Oui. Elle est en court en effet, parce que je partage tout à fait, parce que sinon on va avoir un espace extrêmement minéral et on sait combien c'est important de pouvoir avoir des espaces verts. On poursuit la réflexion, là c'est vrai que l'EHPAD actuellement est quand même dans une situation aussi particulière comme notre centre hospitalier. Les personnels sont quand même mobilisés sur la gestion de la crise et du COVID et un peu moins sur les projections, même si ce n'est pas toujours les mêmes personnels, mais néanmoins il y a quand même une gestion de crise qui fait qu'on fonctionne en mode dégradé y compris sur l'EHPAD, mais en effet ça reste une piste tout à fait intéressante. Justement j'avais prévu de faire un petit point peut-être sur les travaux de l'EHPAD qui en effet est un projet qui nous tient à cœur particulièrement.

Le chantier est en court, la fin a été malheureusement décalée. Vous le savez il y a eu un appel d'offre infructueux parce qu'il était vraiment supérieur au montant dédiait au projet, donc il a fallu relancer les entreprises. Alors on peut d'abord se réjouir parce que beaucoup d'entreprises locales sur ce second appel d'offre ont été retenues, c'est du travail aussi pour nos entreprises et c'est une bonne chose.

Je profite aussi pour expliquer, il y avait en effet la *pose de la première pierre* qui était prévue il y a quelques semaines, on a dû l'annuler. Vous étiez ému, c'est peut-être un peu fort, mais en tout cas vous aviez regretté de ne pas avoir été convié, sachez Monsieur SAINT-PIERRE malheureusement que nous sommes dans un format pour toutes ces manifestations où il faut être dans le format le plus resserré possible, donc dans mon discours j'avais prévu de rappeler la conception de l'EHPAD, qui remonte d'ailleurs avant le début du mandat. Le travail qui a été mené sous votre mandat, donc j'avais prévu de dire tout ça, ce n'est pas du tout pour exclure les choses, mais là on est dans un format où chaque fois qu'il y a la *pose d'une première pierre* ou une inauguration on invite vraiment que le cercle tout à fait rapproché.

Vous dire aussi que la fin des travaux c'est été 2023, pour les résidents c'est très long, parce qu'on connaît tous aussi l'état de *l'Ayrolle*. Nous avons sur sollicitation de la directrice de l'EHPAD accepté de réaliser un certain nombre de travaux en régie et là je remercie aussi les équipes de la Ville, pour améliorer un peu la qualité de vie des résidents pendant ces deux ans qu'il nous reste. On va aménager les espaces extérieurs de *l'Ayrolle* en y mettant un terrain de pétanque, en y mettant aussi des jardinières que nous récupérons de la Ville, ce ne sont pas des investissements, c'est plutôt de la récupération pour créer des jardins partagés et Madame ESON travaille également avec les écoles de proximités pour qu'il y ait ce travail de lien intergénérationnel entre les résidents de *l'Ayrolle* et les enfants des écoles environnantes. Ce n'est pas beaucoup d'argent, mais ça améliorera considérablement la qualité de vie des résidents, donc c'est une chose dont on peut se réjouir et se féliciter comme Madame SUDRES-BALTRONS tout à l'heure.

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions, Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« J'en profite, alors je ne sais si c'est très à propos, mais justement pour ces travaux, les riverains qui accusent de sacrées nuisances sonores et matérielles. Est-ce que, je sais, c'est une question peut-être très naïve, mais est-ce qu'il y a quelque chose de prévu parce que notamment les façades qui sont face à ce chantier, il y a une réelle dégradation des façades, donc une dégradation peut-être du bien, notamment je réfléchis s'il y a des biens à la vente, la façade est catastrophiquement sale et dégradée par les poussières. Est-ce qu'il y a des choses de prévues ? Même sur la chaussée c'est très sale, les voitures n'en parlent pas. Est-ce qu'il y a des choses de prévues, ça paraît peut-être ridicule,

mais je sais qu'il y a des plaintes des riverains et de ceux qui sont logés dans les bâtiments qui sont vraiment face à ce chantier. »

Madame la Maire

« Ce sont les nuisances du chantier, en effet mais les entreprises je trouve sont très précautionneuses justement, elles essayent de nettoyer... »

Madame HAUMAITRE

« Elles le sont devenues très précautionneuses, au début ce n'était pas ça... »

Madame la Maire

« Ce n'est pas toujours évident aussi. Enfin là ce sont des travaux de décaissement assez conséquents. »

Madame HAUMAITRE

« Est-ce qu'il est prévu, je ne sais pas, je pose la question naïvement, des compensations... »

Madame la Maire

« Non, pas à ma connaissance. »

Madame HAUMAITRE

« ... des financements, par rapport après aux copropriétés pour les aider à la réfection de la façade ou au moins pour faciliter le nettoyage. Je ne sais pas. »

Madame la Maire

« Non, pas à ma connaissance. Après les propriétaires d'en face ou de proximité vont aussi avoir un quartier rénové considérablement avec un bâtiment tout neuf, pendant la durée du chantier c'est compliqué, mais à l'issue du chantier c'est aussi une réalisation nouvelle et qualitative. »

Madame HAUMAITRE

« Les façades sur leur propre bâtiment, sur leur propriété, il y a des réelles dégradations et c'est vrai que ça ressort, c'est pour ça que je me fais *le portevoix* de ces genres de réclamations qui ont lieu. »

Madame la Maire

« Bien, écoutez, moi en tant que présidente de l'EHPAD ces réclamations ne me sont pas remontées à ce jour, ni en tant que Maire de Millau, donc s'il y a des préjudices réels, des dégradations, parce que si c'est de la saleté, peut-être à la fin du chantier, on verra pour un nettoyage du quartier. S'il y a des dégradations, à ce moment-là il faudra faire remonter de manière officielle. »

Madame HAUMAITRE

« Est-ce que ça peut être entendu ? »

Madame la Maire

« Bien sûr, ça peut être entendu. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Simplement pour amener un élément à Madame HAUMAITRE. En règle générale sur ce type de chantier et vu l'importance de ce chantier, avant le démarrage du chantier il y a un constat d'huissier qui est fait sur la totalité du périmètre du chantier de façon à constater l'état des bâtiments avant le chantier et à nouveau un constat d'huissier contradictoire qui est fait à la fin du chantier pour voir s'il y a effectivement des dégradations sur les bâtiments environnants provoqués par le chantier lui-même, aux quels cas il y a des assurances. »

Madame HAUMAITRE

« C'est pris en compte. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« En règle général, alors je n'ai pas suivi le... »

Madame la Maire

« Ça dépend de la dégradation, si c'est de la poussière... »

Madame HAUMAITRE

« Ce n'est pas de la poussière qu'on peut avoir sur un meuble, je parle vraiment sur la qualité de la façade, elle est noire la façade. »

Madame la Maire

« D'accord ! D'autres questions ? Non. Je mets ce rapport aux voix sur l'exonération du droit d'occupation du domaine public. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. Merci, Madame BACHELET pour votre ??? qui était important ce soir et terminé. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe à la partie Ressources Humaines avec la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et la Ville pour assurer un renfort ponctuel sur les missions d'entretien dans les ERP. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 17 :

17. "Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la ville de Millau pour renfort sur des missions d'entretien dans les ERP de la Ville"

« Effectivement comme vous l'avez rappelé tout à l'heure dans les propos liminaires sur la situation sanitaire, je tiens à revenir aussi sur l'implication des personnels municipaux et communautaires dans le cadre de cette crise sanitaire. C'est vrai que nous repassons une convention de mise à disposition de personnel, mais cette fois avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la ville de Millau pour assurer un renfort ponctuel sur les missions d'entretien dans les établissements recevant du public de la Ville

Afin de venir renforcer les équipes d'entretien de la collectivité, intervenant dans ses ERP, la Communauté de Communes met temporairement à disposition de la collectivité du personnel communautaire régulièrement affecté au Centre Aquatique, établissement ayant une activité réduite évidemment par la crise.

Cette convention est consentie à titre gratuit en échange de services mutuels rendus entre les deux structures.

Cette mise à disposition permettra à la Ville de palier les missions supplémentaires qu'elle doit remplir pour la désinfection des locaux recevant du public, notamment pour les besoins scolaires et périscolaires du service Éducation qui est renforcé.

Il vous est proposé, après avis favorable de la Commission municipale des Ressources Humaines du 05 mars :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'agents communautaires auprès de la Ville pour le renfort de ses équipes ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur DURAND. Avez-vous des questions ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le tableau des effectifs modifications. Toujours Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 18 :

18. "Tableau des effectifs : modification"

« Tableau des effectifs qui est récurrent, il s'agit cette fois-ci de trois créations de poste, qui sont des créations de fin de mise en stage, ce sont des créations de contrats pérennes, il s'agit de :

- Deux créations d'adjoints techniques sur le service Voirie ;
- Un poste d'adjoint administratif sur le centre technique municipal, mais au pôle administratif.

Ce sont trois mises en stage qui arrivent à échéance, ils se transforment en contrat.

Il vous est proposé d'accepter cette modification du tableau des effectifs. »

Madame la Maire

« Très bien. Des questions ? Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Le rapport 19, la création d'un emploi permanent de catégorie A pour un poste au Musée. Michel DURAND à nouveau. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 19 :

19. "Création d'un emploi permanent de catégorie A, Emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi"

« C'est une délibération un peu technique, c'est de l'administratif.

En cas d'impossibilité de recruter un agent titulaire lors d'un jury, l'autorité territoriale a la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public comme en dispose la loi.

Comme vous le savez le poste de direction du musée de Millau Grands Causses et du site archéologique de *La Graufesenque* est vacant depuis le mois de septembre. Suite à un jury infructueux pour retenir la candidature d'un agent titulaire, la création d'un poste d'agent contractuel à durée indéterminée dans le grade d'Attaché territorial de conservation du patrimoine à temps non complet, c'est-à-dire 80 %, soit vingt-huit heures hebdomadaires, s'avère nécessaire.

En sachant que la personne recrutée travaille actuellement aussi avec la ville de Roquefort, elle sera à 80 % sur la ville de Millau et 20 % sur la ville de Roquefort.

Les missions exercées, mais peut-être Nicolas WOHREL complètera sur les missions, ce n'est pas exactement l'objet de la délibération.

En fait il vous est demandé que nous puissions procéder à la création d'un emploi permanent de catégorie A, c'est-à-dire de faire un CDI de droit public pour que cette personne puisse intégrer nos effectifs. »

Madame la Maire

« Pourquoi 80 % ? C'est parce que sur les 20 % restant, en fait elle souhaite aller au bout d'une mission qu'elle a débutée sur la commune de Roquefort et c'est tout à fait légitime et en plus ça va nous permettre de renforcer nos liens entre Millau et Roquefort sur la partie culturelle et sur la partie Musée.

Je ne sais pas si Monsieur WOHREL veut compléter. »

Monsieur WOHREL

« Effectivement la mission menée (*inaudible*), on est sur un thème qui est celui de l'agropastoralisme, qui est en parfaite adéquation avec..... (*inaudible*), sur les missions plus générales de la Directrice du Musée et du site archéologique de *La Graufesenque*. Une des missions principales la fin de l'inventaire et la rédaction du projet..... (*inaudible*) »

Coupure de connexion

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« En commission, Monsieur DURAND, vous avez répondu à mes interrogations qui portaient sur le choix et l'aménagement de ce poste que vous avez choisi en CDI plutôt qu'un agent titulaire fonctionnaire, vous avez choisi à 80% plutôt qu'un temps complet.

Moi, je voudrais juste, on parle là d'un Musée de France qui a une collection qui est reconnue. Nous avons un site archéologique qui est d'une grande richesse, qui est classé aux Monuments Historiques. Là nous allons nommer une personne qui à mon sens qui n'a ni les diplômes, ni l'expérience pour occuper ce poste, de surcroît à 80 %. Pour moi c'est faire une insulte, un petit peu à notre histoire, à ce service du Musée et aux prédécesseurs de ce poste. Je me dis : « *Qu'est-ce que vont penser nos partenaires culturels ? Nos instances de tutelles de l'art et de la culture ?* »

Je pense aussi aux candidats qui ont été éconduits et qui cochaient toutes les cases ? Aux étudiants aujourd'hui qui s'investissent et se forment pour ce type de poste, quand ils voient finalement le type de recrutement pour lesquels vous avez optés.

Vous avez dit aussi à un moment en commission que vous trouviez que les catégories A, c'est ce qui s'est passé visiblement pour ces postes de direction au Musée, étaient un petit peu *volages professionnellement* parlant... »

Madame la Maire

« Volage ? »

Monsieur DURAND

« Je n'ai pas dit ça !' »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est ce que j'ai cru comprendre... »

Monsieur DURAND

« On s'est mal compris. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je ne dis plus rien à ce sujet. En tout cas venant de vous une équipe qui prônait le service public, la fonction publique, le poste du fonctionnaire, je suis choquée que vous laissiez disparaître ce poste de fonctionnaire catégorie A, pour un poste en CDI. »

Madame la Maire

« De catégorie A, aussi ! »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pour toutes ces raisons que je viens de vous évoquer, moi je voterais contre cette délibération. »

Madame la Maire

« Monsieur WOHREL ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je voudrais juste rajouter, excusez-moi Monsieur WOHREL, je n'ai absolument rien contre la personne que vous avez choisie, on est bien d'accord, c'est plutôt sur la méthode. »

Monsieur DURAND

« Vous n'avez rien contre la personne, mais vous l'avez descendue »

Monsieur WOHREL

« Je vais quand même vous répondre par rapport à la personne qui remplit toutes les qualités requises pour tenir ce poste de géologue,(*inaudible*) ses missions, par ailleurs c'est quelqu'un qui a un encrage sur le territoire ??? par son engagement associatif. Je vous rappelle que précédemment les deux conservatrices qui ont été nommées précédemment sur ce poste ne sont restées qu'un an chacune, ça nous a aussi interrogé au moment du recrutement, on a souhaité avoir quelqu'un qui s'engage sur la durée. »

Madame la Maire

« Allez-y, Madame SUDRES-BALTRONS ? Chacun son tour, ne vous inquiétez pas. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est bien ce que je disais vous avez deux catégories A qui ont été(*inaudible*) chez elle ou autre destination, c'est le jeu des fonctionnaires, c'est là où je suis choquée, c'est aussi ça qu'on attend d'un fonctionnaire un peu évolué dans sa carrière en étant mobile ou pas.

Je vais prendre l'exemple de Monsieur LEYGE pour ne pas le citer, qui quand même était un prédécesseur qui n'était pas du territoire, qui n'était pas du terroir, mais qui pourtant a fait sa carrière à Millau, je trouve dommage que vous ne jouiez pas le jeu d'un poste de fonctionnaire de catégorie A.

Je le répète ce n'est vraiment rien contre cette personne, moi je pense à ceux qui *sont restés sur la touche* et qui remplissaient toutes les cases. »

Monsieur DURAND

« Écoutez, Madame, je suis assez surpris de votre sortie là, parce qu'il n'y a pas eu de dire d'entrée de jeu :

« *On va écarter les catégories A.* »

Il y a eu un jury de recrutement, je crois qu'il y a eu cinq personnes, chaque personne a été entendue pendant une heure. Il fallait qu'elle s'adapte soit au budget, soit au poste, enfin vous disiez tout à l'heure que j'aurais dit que les autres directeurs de Musées étaient volages. Je n'ai jamais dit ça, j'ai constaté simplement qu'il y avait deux personnes qui s'étaient succédées dans l'espace de deux ans, c'est un constat. C'est une chose. Est-ce que c'était dû à l'environnement ? Peut-être elles avaient besoin de faire des rapprochements familiaux. Je n'en sais rien. Moi, je ne ferais pas le procès de ces personnes, je ne les connais pas.

Moi, je vous dis simplement que nous avons effectué un jury, ça s'est passé dans les règles. Il y a un PV. Vous pouvez le consulter si vous voulez. Il n'y a pas de procès... Il a été fait ce choix de recruter cette personne et comme le rappelait Monsieur WOHREL c'est une personne tout à fait qualifiée, contrairement à ce que vous pouvait dire. La DRAC a approuvé le recrutement de cette personne, ce n'est pas une personne au rabais, je suis désolé,(*inaudible*), je ne vois pas où est la difficulté, ça a été fait dans les règles, c'est un choix. Nous l'assumons. »

Madame la Maire

« Au contraire, la nouvelle Directrice du Musée va pouvoir porter un projet culturel ambitieux et ouvert. On a vraiment un projet de s'ouvrir à tous les publics et en particulier les publics empêchés et ça c'est vraiment l'ADN de cette candidate et c'est aussi ce qui a fait les raisons de notre choix, peut-être moins conventionnel en effet, mais c'est vraiment un choix sur la compétence, sur l'implication et sur l'envergure. Là vraiment, on assume à 200 % et il n'y a pas de précarité, elle est en CDI, un CDI fonctionnaire ou un agent de la fonction publique ce n'est pas un emploi au rabais comme vous tentez de le dire.

Dernier point les 80 % sont provisoire pour qu'elle puisse finir la mission sur laquelle elle s'était engagée et ça c'est aussi quelque chose d'important dans notre relation avec le territoire, là en l'occurrence avec la commune de Roquefort, mais également ça montre sa détermination à mener à bien les projets quand elle les entreprend.

Moi, je trouve que ce n'est que du positif et je suis ravie d'accueillir dans nos équipes ou d'avoir accueilli il y a quelques jours déjà dans nos équipes la nouvelle directrice du Musée qui fera sans aucun doute un excellent travail pour notre territoire. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je répète, vous entendez ce que vous voulez, je n'ai jamais dit que c'était un poste au rabais, je n'ai rien contre cette personne. J'ai parlé de votre méthode. »

Monsieur DURAND

« Vous avez parlé de ces compétences. »

Madame la Maire

« Vous avez dit que nous dégradions la fonction, ce n'est pas rien quand même. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ces compétences correspondent à un poste de catégorie A, qui a présenté un concours. C'est à ça que je fais allusion. »

Madame la Maire

« Elle est catégorie A, Madame SUDRES BALTRONS, elle n'est pas conservatrice, mais elle est catégorie A. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Elle n'a pas le concours. »

Madame la Maire

« Elle va le préparer. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pour les 80 %, je suis désolée, j'ai souvenir, ou alors Madame ORCEL va me dire si je me trompe, j'ai souvenir que c'était un poste hyper chargé et là aujourd'hui vous avez aménagé, c'est très bien la relation avec Roquefort, c'est parfait, c'est très bien qu'elle est cette ambition de terminer ce qu'elle a engagé, mais là il n'y a absolument rien à redire. C'est quand même un service qui méritait un temps plein me semble-t-il, parce qu'il y a énormément de travail, il ne faut pas regarder l'intérêt de la personne, mais du service me semble-t-il ? On ne sera pas d'accord. »

Madame la Maire

« En effet, nous regardons aussi l'intérêt du territoire, des personnes, des agents et nous on regarde les choses dans leur globalité et pas juste par un angle de vue.

D'autres questions, interventions ? Madame ORCEL souhaitait intervenir ? »

Madame ORCEL

« Moi, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit en commission Culture où, on en a discuté avec Madame SUDRES BALTRONS, je saluais le recrutement de cette personne.

Je m'interrogeais juste sur les 80 %, effectivement je pense qu'on ne l'avait pas abordé en commission Culture et je trouvais dommage que le poste ne soit qu'à 80 % vu l'ampleur des chantiers qui attendent la nouvelle Directrice que ce soit au Musée ou au site archéologique de *La Graufesenque*, mais vous avez expliqué effectivement que c'était temporaire et que c'était pour finir ce qu'elle a engagé ailleurs. Je trouve que c'est tout à son honneur.

Mais effectivement je pense qu'on est tous d'accord pour dire que ça nécessite un emploi à plein temps c'est pour ça d'ailleurs que nous avons souhaité au départ de l'ancien conservateur du Musée qui était aussi Directeur des Affaires Culturelles partager ce poste en deux postes à plein temps parce qu'il y a un gros chantier, je pense à mener, au niveau du Musée et du site archéologique dans les années à venir. Ça nécessitera effectivement à plus ou moins long terme en tout cas un poste à plein temps et puis nous avons aussi souhaité que le Directeur des Affaires Culturelles soit à plein temps pour différentes raisons et notamment, je vais le recaser, mais parce que le *Silex* était aussi en préparation et que nous souhaitons qu'il porte ce projet-là. C'était juste pour dire ça.

Moi, je voterai pour cette délibération, mais je comprends aussi les interrogations de Madame SUDRES BALTRONS, mais en tout cas je salue l'arrivée de cette nouvelle Directrice au Musée qui en a bien besoin. »

Madame la Maire

« Merci Madame ORCEL. D'autres interventions. Non, je mets ce rapport aux voix. Des voix contre ? Cinq voix contre. Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur DURAND. »

***Adoptée pour 29 voix pour
5 voix contre***

(Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER)

Madame la Maire

« Nous poursuivons finalement sur la Culture avec Monsieur WOHREL et la convention de partenariat avec Millau en Jazz. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 20 :

20. "Association « MILLAU EN JAZZ » : Convention de partenariat"

« L'association *Millau en Jazz* a été créée en 1992, elle organise le *Millau Jazz Festival* (*inaudible*) ce festival existe depuis maintenant trente ans. Cet événement culturel contribue largement à l'animation estivale de notre cité, sur neuf jours au mois de juillet.

Depuis trente ans, forts de leur expérience, les bénévoles sont très investis, se sont lancés dans un projet plus ambitieux, s'inscrivant dans une dynamique territoriale, s'articulant en cinq axes.

En 2019, une aide exceptionnelle de quatre mille trois cents euros a été consentie par la Ville pour aider l'association à organiser son festival dans un nouvel espace, la cour du CREA n'étant pas disponible pour travaux, afin de contribuer au développement et à la consolidation du festival, la Ville souhaite pérenniser ce soutien en apportant une subvention renforcée pour l'édition 2021.

L'aide financière se décompose de la manière suivante :

- Vingt-six mille euros pour le 30^e Festival ;
- Six mille euros pour la programmation d'hiver et les actions jeunes publics ;
- L'hébergement de l'Association dans des locaux mis à disposition par la Ville est valorisé à hauteur de trois mille neuf cent quarante-trois virgule quarante ;
- La mise à disposition éventuelle à titre gracieux des lieux de spectacles appropriés, est tarifée à hauteur de deux cent soixante-quatre euros par jour pour la salle *René Rieux* ;
- Mille euros par journée de montage, répétition, réglage et de spectacle pour la salle *Senghor* au Théâtre de la Maison du Peuple ;
- Le prêt des moyens techniques nécessaires et disponibles dans le parc de la Ville, estimé à treize mille six cents euros. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. On espère fort, on croise vraiment les doigts pour que les manifestations puissent avoir lieu. *A priori*, au vue de la réglementation sanitaire d'aujourd'hui, tout devrait être possible. »

Monsieur WOHREL

« Aujourd'hui c'est possible. J'ai eu un échange avec (*inaudible*) hier. C'est vrai que cet espace du jardin de *Sambussy* permet également d'avoir une jauge plus importante et étaler le public. La seule question qui reste en suspens c'est (*inaudible*) ça représente (*inaudible*) c'est un gros handicap. »

Madame la Maire

« Merci, pour ces précisions. Je ne sais pas s'il y a des interventions ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup.»

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'association ACT 12 Création Éphémère. Monsieur WOHREL. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 21 :

21. "Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'association ACT 12 « Création Éphémère»"

« Cette association dont le but est de favoriser la création artistique liée au domaine du spectacle vivant à travers ses actions artistiques, est une compagnie de théâtre professionnelle qui a été créée en 1986, qui est implantée à La Fabrick, ancien mégisserie réhabilité en un espace théâtral de cent places, qui est à la fois un lieu de :

- Création pour les spectacles de la compagnie ;
- De formation avec des ateliers de théâtre hebdomadaires et des stages ;
- De diffusion.

Cette convention entre la ville de Millau et l'association ACT 12 Création Éphémère qui est signée en 2020, pour une durée de trois ans ...

Coupure micro

- Vingt mille euros pour le fonctionnement de l'association ;
- Trois mille euros pour la création de nouveaux spectacles ;
- Mille euros pour le festival, la *Fabrick des Enfants*.

Il y a une petite augmentation de cette subvention qui passe de huit à mille euros.

S'ajoute à ça la valorisation de la mise à disposition de la salle Senghor de la Maison du Peuple qui est évaluée à trois mille euros. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Avez-vous des questions ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté.»

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Demande de subventions pour le Festival Bonheurs d'Hiver en 2021. Délibération numéro 22. Monsieur WOHREL. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 22 :

22. "Demande de subventions pour le Festival Bonheurs d'Hiver en 2021"

« La délibération prévoit la demande de subvention et précise la hauteur du budget prévisionnel. La ville de Millau souhaite poursuivre ce festival qui associe programmations artistiques, actions culturelles et animations festives à destination de tous les publics et plus particulièrement des familles.

La Ville continuera à proposer une programmation artistique de qualité basée sur les arts de rue (spectacles, déambulations), les spectacles en salles également et les installations d'arts visuels. Pour le jeune public de nombreuses animations et ateliers culturels récréatifs et de découvertes s'ajouteront à la parade de Noël.

Pour réaliser ce Festival le budget prévisionnel est évalué à cent onze mille cinq cents euros, qui se décomposent de la manière suivante :

- Quatre-vingt-neuf mille euros pour la partie programmation, spectacles, débats, films, animations ;
- Vingt-deux mille cinq cents euros pour la parade de Noël :
 - o seize mille euros de la part de la Ville ;
 - o et six mille cents euros de la part de (*inaudible*)

Notamment cette demande de subvention se fera au niveau du Département. »

Madame la Maire

« Très bien. Des questions, observations ? Non, je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup.»

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Théâtre de la Maison du Peuple. Les tarifs billetterie, bar et location du théâtre pour la saison 21-22. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 23 :

23. "Théâtre de la Maison du Peuple : Tarifs billetterie, bar et location du théâtre 2021-2022"

« ??? grilles tarifaires. Le Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville poursuit son travail de conquête des publics dans les programmations pluridisciplinaires et diversifiées. La Ville s'engage à proposer une politique tarifaire adaptée en corrélation avec l'offre artistique proposée tout au long de la saison et la sociologie des habitants du territoire ciblé par la structure.

Le principe de la grille tarifaire c'est de croiser en fait trois catégories de prix et deux grilles de tarification en abonnement et hors abonnement.

Il y a des cartes nominatives d'un coût de dix euros valables sur la saison, qui donne accès à ces grilles de tarifications préférentielles sur l'ensemble des spectacles et auprès de nombreux partenaires.

Il y a également la création de tarifs spéciaux pour le spectacle d'ouverture de saison, je vais simplement vous faire part de (*inaudible*) de ce qui apporte une modification spécifique à cette tarification, notamment :

- La création d'un tarif spécial sous forme d'un Pass festival pour l'éco festival de chansons française le 10 mai ;
- C'est également la création d'un ticket suspendu, le principe c'est possible à tout un chacun d'acheter un ticket suspendu qui n'est pas daté pour la saison en court. Ces tickets suspendus sont mis à disposition dans le hall du théâtre et sont échangeables à la billetterie ;
- En fin en ce qui concerne les tarifs réduits, l'élargissement des tarifs réduits par avance pour les bénéficiaires des (*inaudible*) qui est élargi à l'ensemble des minima sociaux adultes handicapés ou (*inaudible*)»

Madame la Maire

« Juste le billet suspendu permet après à des personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'aller au théâtre d'attraper le ticket suspendu et de pouvoir profiter de la programmation du théâtre.

Avez-vous des questions, des remarques ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup.»

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 24 : Approbation de la convention du groupement de commandes pour l'achat de vélos ainsi que du matériel lié à ces équipements avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses et c'est Monsieur DOULS qui nous présente ce rapport. »

Monsieur DOULS rapporte la délibération n° 24 :

24. "Approbation de la convention du groupement de commandes pour l'achat de vélos ainsi que du matériel lié à ces équipements avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses"

« Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez sur Millau nous souhaitons développer les mobilités douces. Dans ce cadre nous avons souhaité proposer aux agents de la municipalité dans le cadre de leurs fonctions la mise à disposition de vélos, qui soient à assistance électrique ou des vélos qu'on appelle vélos musculaires, donc vélos classiques. Pour ce faire nous nous sommes rapprochés du Parc Naturel Régional des Grands Causses de telle façon que l'on puisse créer un groupement de commandes.

Il est proposé que le Syndicat mixte du Parc constitue conformément aux dispositions du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, un groupement sous la forme d'un groupement de commandes. De plus le coordonnateur à savoir le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses sera chargé de la procédure de passation du marché.

L'objectif effectivement étant de faire des économies d'échelle comme on vous le dit très régulièrement. Nous sommes vigilants sur les dépenses publiques.

Je vais lire le texte d'approbation. L'approbation de la convention du groupement de commandes pour l'achat de vélos ainsi que du matériel lié à ces équipements avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la Loi portant engagement national pour l'environnement,

Vu la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant l'intérêt pour la commune de Millau d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de vélos et du matériel lié à ces équipements, proposés par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

Considérant que le groupement constitué vise à répondre au besoin des membres, à savoir l'achat de vélos musculaires ou à assistance électrique de divers types, ainsi que du matériel lié à ces équipements.

Considérant que le groupement a pour objectif de couvrir des besoins divers, donc de lancer la consultation. Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de vélos et du matériel liés à ces équipements, coordonné par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses ;
- D'approuver la convention de groupement de commandes afférente ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
- D'autoriser, Madame la Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur DOULS. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Non, je ne crois pas. Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup, Monsieur DOULS.»

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Vous avez reçu en fin d'après-midi une motion sur les métiers du social et du médico-social pour une égalité salariale public-privé, c'est Madame COMPAN qui va nous la présenter. Merci beaucoup. »

Madame COMPAN

« Je vais vous présenter une motion sur les métiers du social et du médico-social pour une égalité salariale public-privé, qui sera adressée au Premier Ministre, au Ministre de la Santé et des Solidarités.

Le *Ségur de la Santé* a exclu de nombreux professionnels des métiers du social et du médico-social.

C'est pourquoi nous attendons de la part de notre gouvernement la modification du décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 afin que tous les exclus du *Ségur de la santé* bénéficient des mêmes acquis obtenus par les agents bénéficiaires du *Ségur*.

Nous souhaitons une revalorisation salariale de cent quatre-vingt-trois euros net pour tous les salariés de la santé exclus du *Ségur* : les aides à domicile, les salariés des centres de soins Infirmiers Privés, tous les salariés qui font partie de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, les infirmières scolaires, les salariés des établissements de la fonction publique hospitalière autonome du médico-social et des maisons départementales de l'enfance, les centres départementaux des déficients sensoriels, les salariés du handicap et de la psychiatrie.

Le décret en vigueur est discriminatoire et accentue fortement une situation inégalitaire entre les salariés.

Par manque d'attractivité salariale, les établissements rencontrent aujourd'hui des problèmes de recrutement de professionnels qualifiés. Si ces mesures ne sont pas appliquées, cela renforcera une fuite des professionnels actuellement en poste vers les établissements plus attractifs.

Nous exigeons que justice soit rétablie dans le cadre de la discussion du PLFSS avec effet immédiat et rétroactif sur septembre 2020.

Soutenant les salariés de ces secteurs, nous vous demandons instamment d'accéder à leur demande.

En fait, toutes les personnes que l'on vient de citer ce sont quand même des personnes qui sont quotidiennement auprès de notre population et rentre en aide auprès des personnes les plus vulnérables, au plus fragiles, à des personnes âgées. Je pense qu'on peut leur amener tout notre soutien. »

Madame la Maire

« Merci, Madame COMPAN. Y a-t-il des questions, des interventions sur cette motion ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire

« Nous avons reçu une question diverse de Monsieur ASSIER. Je vous propose de nous en faire la lecture, Monsieur ASSIER. »

Monsieur ASSIER

« C'est une question sur la votation citoyenne. La démarche est tout à fait louable nous souhaitons avoir quelques précisions sur la votation citoyenne. La question est la suivante : Madame la Maire, nous aimerions avoir des précisions chiffrées sur le coût global qu'à représenter la votation citoyenne. A cette fin, merci de bien vouloir nous communiquer tous les éléments chiffrés sur table :

- Le coût des achats divers pour la votation (nouvelles urnes etc.) ;
- Le montant les locations utilisées pour la location tentes, abris, espaces public sur le marché ;
- Le coût complet du magazine municipal Millau de janvier 2021 spécial votation : conception, impression, distribution ;
- Le coût complet de la conception et de l'impression des tracs de la votation ;
- Le coût complet de la conception et de l'impression des bulletins de vote de la votation ;
- Le coût complet de la conception et de la réalisation de l'achat d'espaces et des spots radio de la votation ;
- Le coût complet de la conception et de l'impression et d'installation de l'achat d'espaces d'affichage 4X3 et sucettes de la votation ;
- Le coût complet de la conception et de la réalisation de l'achat d'espace d'encarts presse pour la votation ;

- Le coût total du temps de travail des agents publics mobilisés pour dépouiller, nombre d'agents, nombre d'heures, coût horaire moyen des agents mobilisés, hors services Communication et Cabinet.

Nous vous en remercions par avance. (inaudible) Millau en Action. »

Madame la Maire

« Je vais du coup reprendre chaque élément de votre question pour pouvoir y répondre point par point :

- Le coût achats divers pour la votation (nouvelles urnes etc.) : alors nous avons utilisé huit urnes du service Population, pas d'ailleurs l'intégralité des urnes du service Population et nous les avons juste floquées aux couleurs de la votation, c'est-à-dire collé des autocollants sur ces urnes-là, ce sont nos urnes habituelles qu'on va retrouver dans quelques semaines pour les élections.

Le coût de ces stickers de ces autocollants s'élève à cent six virgule quatre-vingt euros TTC ;

- Le montant des locations utilisées pour la votation (tentes, abris, espaces publics sur la marché) la gratuité totale. Le barnum utilisé est celui du service Protocole et le marché évidemment on a la gratuité de l'occupation du domaine public ;
- Le coût complet du magazine municipal Millau de janvier 2021 spécial votation : conception, impression, distribution :
 - o La création graphique : mille huit cent quatre-vingt-seize euros ;
 - o L'impression : quatre mille huit cent trente-neuf euros ;
 - o La distribution dans les boîtes aux lettres : trois mille vingt-quatre euros.

Un coût total de neuf mille cinq cent dix-neuf euros TTC, sachant qu'un journal normal, parce qu'on n'a pas fait une édition supplémentaire, on est sur notre périodicité de journal municipal. Un journal habituel c'est sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros virgule vingt-six centimes, soit une augmentation de mille cinq cent dix-neuf euros sur ce magazine-là ;

- Le coût complet de la conception et de l'impression des tracts de la votation, on n'a pas utilisé de tract, je ne sais pas de quels documents vous voulez parler, parce qu'il y a eu zéro tract. Il y eu seulement le magazine et le bulletin de vote, il n'y a pas eu tract ;
- Le coût complet de la conception et de l'impression des bulletins de vote, c'est peut-être ce que vous appelez tract, je ne sais pas, le bulletin qui était glissé dans le magazine :
 - o Le coût complet de la création, c'est le même visuel il est déjà inclus dans le coût de la création du magazine, il n'est pas refacturé ;
 - o L'impression du document avec le façonnage des étiquettes c'est trois mille cinq cent soixante-treize euros TTC.

Je tiens à dire sur ces différents champs que tout ce travail a été confié à des entreprises locales de la Communautés de Communes, ce qui n'était pas le cas précédemment. C'est aussi de l'argent qu'on réinjecte dans l'économie locale en direct ;

- Le coût complet de la conception, de la réalisation et de l'achat des espaces de spots radios de la votation, aucun spot radio n'a été acheté, simplement Valentin a eu plusieurs sollicitations de radios parce que la démarche est innovante et inédite. Elle est réussie et parce que jusqu'à aujourd'hui en fait aucune collectivité en France n'a mis en jeu l'ensemble de son budget d'investissement pour les habitants, donc oui on a été souvent sollicité pour parler de ce projet. On l'est encore là par des magazines spécialisés d'envergure nationale, on ne les paye toujours pas, soyez rassuré ;
- Le coût complet de la conception, l'impression, l'installation et l'achat d'espaces d'affichage urbain :
 - o La création graphique des affiches de deux mètres carrés sur les sucettes de huit mètres carrés : cent quarante-deux euros quatre-vingt TTC ;
 - o L'impression : cent soixante euros virgule vingt TTC ;

Évidemment, vous le savez aussi, l'installation et l'achat d'espace c'est gratuit, la Ville a un marché sur plusieurs années avec *Clear Chanel*, qui met à disposition gratuitement pour notre communication cinquante-cinq sucettes, on utilise cet affichage pour la communication institutionnelle tout au long de l'année c'est pour le théâtre, en ce moment la propreté par exemple ;

- o L'installation là-aussi est réalisée par *les Charmettes*, sur toutes les sucettes de la Ville ;
- Le coût complet de la conception, la réalisation et l'achat d'espaces d'encarts presse votation, là c'est inclus dans le budget communication, l'année dernière en 2020, le budget était prévu de douze mille euros, nous avons finalement consommé un peu plus de dix mille euros, cette année nous avons baissé le budget global à onze mille euros. Là nous avons dépensé à ce jour sept mille cinquante euros et là-aussi comme tout à l'heure sur les prestataires locaux, je crois que vu la période c'est aussi normal et même souhaitable de soutenir la presse locale et les achats d'encarts publicitaires c'est aussi une façon de soutenir la presse locale. On voit dans des territoires entiers la disparition de la PQR, je crois que c'est aussi notre rôle d'accompagner cet outil de démocratie locale. Ce n'est pas un budget supplémentaire, c'est inclus dans le budget, on communiquera moins sur l'autre partie de l'année ;

- Le coût complet de la conception, l'impression, l'installation, l'achat d'espaces urbains pour les résultats de la votation, même chose c'est toujours le réseau *Clear Chanel* ;
- Le coût complet de la conception réalisation d'espaces d'encarts presse pour le résultat de la votation, même chose c'est inclus dans le budget communication que j'ai évoqué à l'instant ;
- Le coût total du temps de travail des agents publics mobilisés pour dépouiller, nombre d'agents, nombre d'heures, coût horaire des agents mobilisés, hors services Communication et Cabinet. Nous avons demandé sur une démarche volontaire des agents, la plupart d'entre eux étaient des agents qui étaient en ASA, en autorisation d'absence du fait de la crise sanitaire, certains services sont un peu à l'arrêt aujourd'hui. Un certain nombre d'agents qui sont volontaires pour renforcer les autres services, là on était volontaire sur la votation, ça représente quatorze agents, pendant quatre heures, on est partis sur une moyenne de coût horaire chargé pour la collectivité à dix-sept euros de l'heure. Ça nous fait un total de neuf cent cinquante-deux euros, mais ce ne sont pas des frais supplémentaires, ce sont également des redéploiements ;

Je suis au bout de vos questions. On peut considérer que globalement le coût de la votation citoyenne a coûté un peu plus de cinq mille cinq cents euros, cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize virgule quatre-vingt euros TTC.

C'est un budget tout à fait assumé, d'autant que je le rappelle, depuis ce début de mandat nous avons qu'un collaborateur de Cabinet, ce qui n'était pas le cas sur le mandat précédent et en fait c'est un mois de salaire et encore du précédent collaborateur de Cabinet qui ont été mis sur une votation qui va permettre quand même de décider avec les habitants de l'ensemble de nos investissements pour le mandat.

Je n'ai pas reçu d'autre question diverse. Je lève cette séance du Conseil municipal et soyons prudent. Bonne soirée à toutes et à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 28

Fait à Millau, le 2021

Le Secrétaire de Séance

La Maire de Millau,

Valentin ARTAL

Emmanuelle GAZEL